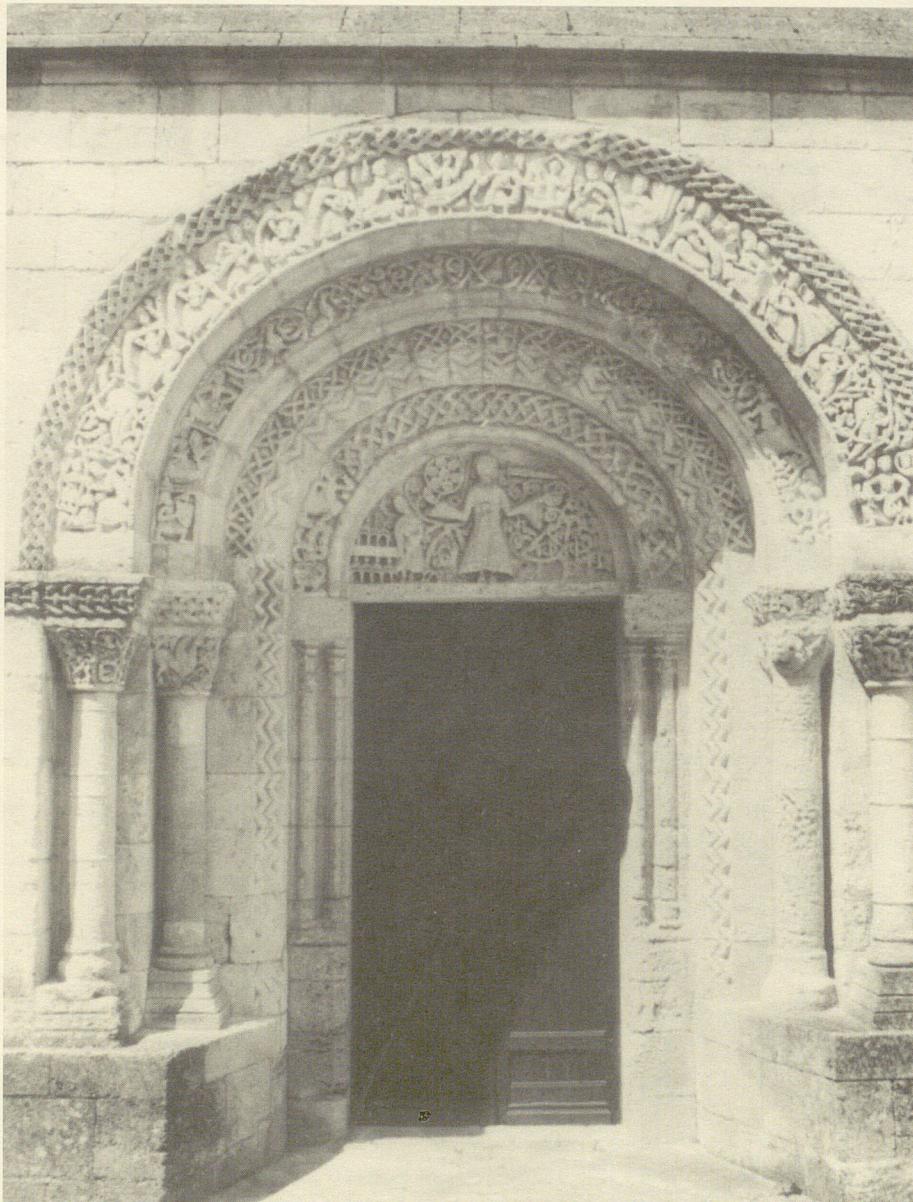


TOME LXVIII

N° 255

1^{er} TRIMESTRE 2000

REVUE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU LIBOURNAIS
ET DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE



SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LIBOURNE

Fondée en décembre 1932

Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 21 Novembre 1960

Siège Social : Musée Robin, 36, rue Thiers à Libourne (Gironde)

Correspondance et envois d'ouvrages Boîte Postale 175 33501 Libourne Cedex

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président d'Honneur

M. Maurice Druon, de l'Académie Française, à l'Abbaye de Faize.

Présidents honoraires

M. André Coffyn, à Bordeaux (Président de 1970 à 1979).

M. André Teurlay, à Libourne (Maire Honoraire de Libourne).

Secrétaire Général honoraire

M. Bernard Ducasse, à Libourne (Secrétaire général de 1952 à 1995).

BUREAU POUR 1999

Membre d'honneur : Monsieur le Maire de Libourne.

Président : M. Alain Rault - 13, rue Besson, à Libourne.

Vice-Présidents : M. Christophe-Luc Robin, à Bordeaux et M. le Professeur Boris Sandler (Président de 1985 à 1990), à Libourne.

Secrétaire général : M. Christian Martin, 69, rue Etienne Sabatié, à Libourne.

Secrétaire adjoint : M. Jean-Luc Piat, à Saint-Quentin de Baron.

Trésorier : Me Alain-Pierre Vizerie, 66 rue des Chais à Libourne.

Trésorier adjoint : Mme Jeanne Darros, 1, rue Président Carnot, à Libourne.

Archiviste : M. Michel Lafitte, à Libourne.

Directeur de Publication de la Revue : M. Christian Martin.

Membres du Conseil : M. le Docteur Claude Benazet (Président de 1991 à 1993), Me Daniel Bordier, M. Bernard Begouin, M. Jean Janoueix, M. Georges Labrande, M. Christophe Sireix, M. Stéphane Fuseau.

† Anciens présidents : André Gillet (1932-54) - Jean-André Garde (1955-57) - Colonel Jacques Lewden (1958-60) - Emile Prot (1961-64) - Bernard Montouroy (1980-84), Marc Besson (1965-1969).

Conservateurs du Musée :

- Gallo romain-Moyen Âge, Epoque Moderne : Bernard Ducasse, à Libourne.

- Coordinateur Conseil du Musée : M. Christophe Sireix et M. Michel Lafitte.

- Conservateur de la Bibliothèque : M. le Docteur Claude Bénazet.

MEMBRES BIENFAITEURS DE LA SOCIETE

Le Conseil Général de la Gironde - La Ville de Libourne - Les Castors Libournais

La Chambre de Commerce et d'Industrie - L'Association des Commerçants et Artisans

MEMBRES DONATEURS

† In Memoriam des généreux disparus :

Mmes Delgouffre, de la Grand-Rive, Jomini, M. et Mme Roumegoux, MM. le Dr Bastin de Longueville, Paul Bial de Bellerade, Jean Bigot, Robert Blanchard, Ernest Corbineau, Henri Decros, Robert Desclaux, Jean Ducasse, Numa Dupuch, N. Eyquart, Jean-André Garde, le Colonel Irasque, William Maxwell, Henri Mirande, Bernard Montouroy, Fernand Morin, Louis Naval, Emile Prot, René Robert, André et Maurice Robin, Pierre Vacher, André Videau.

Généreux Donateurs

MM. André Coffyn, le Comte Edouard Decazes, Bernard Ducasse, J.-F. Fournier, Georges Monloubou, Imprimerie GIP.

L'Assemblée générale peut accorder le titre de Membre Donateur à toute personne ayant consenti un don important en nature ou en espèces (statuts art. 3).

Direction des Affaires Culturelles

54, rue de Magendie - 33074 BORDEAUX CEDEX

Téléphone 05 57 95 02 27 - Télécopie 05 57 95 01 25

Cette revue, sans but lucratif, paraît grâce à l'aide généreuse de nos amis annonceurs, bienfaiteurs et partenaires.

LES GRANDS VINS DU LIBOURNAIS

SAINT-EMILION : «la plus haute expression des vins de côtes»,

COTES :

Château **AUSONE**, 1^{er} Grand Cru classé A, ST-EMILION
Héritiers VAUTHIER, propriétaires.

«et des graves exceptionnelles» :

Château **CHEVAL BLANC**, 1^{er} Grand Cru classé A, ST-EMILION
Héritiers FOURCAUD-LAUSSAC, propriétaires.

Château **FIGEAC**, 1^{er} Grand Cru classé, ST-EMILION
A. MANONCOURT, propriétaire.

COTES :

Château **BELAIR**, 1^{er} Grand Cru classé , ST-EMILION
Madame DUBOIS-CHALLON, propriétaire.

Château **CANON**, 1^{er} Grand Cru classé, ST-EMILION
S.C. Château Canon, propriétaire.

Château **BEAUSEJOUR**, 1^{er} Grand Cru classé, ST-EMILION
Héritiers DUFFAU-LAGARROSSE, propriétaires.

Château **CLOS FOURTET**, 1^{er} Grand Cru classé, ST-EMILION
Société Civile du Clos Fourtet, LURTON, propriétaires.

Château **SOUTARD**, Grand Cru classé, ST-EMILION
Des LIGNERIS, propriétaire.

Château **CAP DE MOURLIN**, Grand Cru classé, ST-EMILION
Jacques CAPDEMOURLIN, propriétaire.

Château **SANSONNET**, Grand Cru, ST-EMILION
Francis ROBIN, propriétaire - Tél. 05 57 51 03 65

Château **HAUT-VILLE**, Grand Cru, ST-EMILION
Eric LENORMAND, viticulteur Tél. 05 57 47 97 60
Fax 05 57 47 92 94

LA MAISON DU SAINT-EMILION
Etablissements **Jean-Pierre MOUEIX**, LIBOURNE
Quai du Priourat, Libourne - Tél. 05 57 51 78 96

POMEROL : « Noble héritage des fiers Hospitaliers »

Château PETRUS, POMEROL, cru exceptionnel
Société Civile du Château Pétrus, propriétaire.

Château L'EVANGILE, POMEROL
Société Civile du Château l'Evangile, Madame Louis Ducasse
et Domaines Barons de Rothschild (Lafite), propriétaires.

Château GAZIN, POMEROL
E. de BAILLIENCOURT, propriétaire.

Château PLINCE, POMEROL
SCEV MOREAU, propriétaire.

Château NENIN, POMEROL
Société Civile du Château Nenin, propriétaire.

Clos RENE, POMEROL
Château MOULINET-LASSERRE, POMEROL,
Jean-Marie GARDE, propriétaire.

Vignobles J. JANOUEIFX, LIBOURNE

Un siècle au service de la qualité.

Téléphone 05 57 51 41 86

Château LA CROIX, POMEROL,

Château HAUT-SARPE, Grand Cru Classé, ST-EMILION.

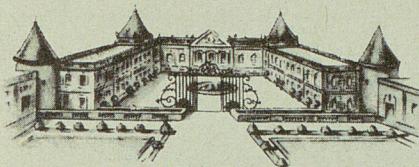
Penser à ceux qu'on aime n'empêche pas de continuer à vivre pour soi. Et inversement.

Initiatives Transmission.



CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Nord
GROUPE de LIBOURNE Tél. 05 57 25 61 81

LUSSAC, MONTAGNE, PUISSEGUIN, SAINT-GEORGES :
« Beaux fleurons de la couronne de Saint-Emilion ».



Château SAINT-GEORGES, St GEORGES - St EMILION

Tél. 05 57 74 62 11

Château LUCAS, LUSSAC - ST-EMILION

Marcel VAUTHIER, propriétaire, 33570 Lussac.

Château LYONNAT, LUSSAC - ST-EMILION

Château RECOUGNE, BORDEAUX SUPERIEUR
Les Vignobles Jean MILHADE, 33133 Galgon.

Château des LAURETS,

PUISSEGUIN-ST-EMILION et MONTAGNE-ST-EMILION
SAS Château Les Laurets Tél. 05 57 74 63 40

LALANDE DE POMEROL : « la gloire des moines chevaliers... »

Château BELLES-GRAVES, LALANDE DE POMEROL

Madame Jean THEALLET, propriétaire à Néac.

Château PERRON, LALANDE DE POMEROL

Michel-Pierre MASSONIE, propriétaire - Tél. 05 57 51 35 97

Château SERGANT, LALANDE DE POMEROL

Les Vignobles Jean MILHADE, 33133 Galgon.

Château MONCETS, LALANDE DE POMEROL

L.-G. et E. de JERPHANION, propriétaires - Tél. 05 57 51 19 33

Le grand négoce : "une aristocratie..."

Ets J.B. AUDY Vins Fins

GRANDS VINS DE BORDEAUX 35, Quai du Priourat, BP 79 - 33502 LIBOURNE Cedex.
Tél. 05 57 51 62 17 - Fax 05 57 51 28 28

BEYLOT ET Cie, LIBOURNE

HOREAU-BEYLOT ET Cie, successeurs.
Maison fondée en 1740 - Tél. 05 57 51 06 07.

Christophe SCARTON

Livres Anciens – Contemporains

BOUQUINISTE

ACHAT – VENTE – ECHANGE

13, rue Montesquieu

33500 LIBOURNE

Tél. 05 57 25 29 85

FRONSAC - CANON-FRONSAC : « Gentishommes solides et racés... »

Château CANON, CANON-FRONSAC

Mademoiselle Henriette HOREAU, propriétaire, Saint-Michel-de-Fronsac

Château de FRONSAC, FRONSAC

«La plus belle vue qui soit au monde» (Guibert)

Paul SEURIN, propriétaire - Tél. 05 57 51 27 46 - 05 57 51 31 26

Vignobles Jean PONTY et Fils - 33126 FRONSAC

Château du **PAVILLON**, CANON-FRONSAC.

Château **GRAND-RENOUIL**, CANON-FRONSAC.

Château LA RIVIERE, FRONSAC

S.A. du Château de la Rivière propriétaire - Tél. 05 57 24 98 01

Château MAYNE-VIEL, FRONSAC

R.J. SEZE, Ingén. Agr. Viticulteur, Galgon - Tél. 05 57 74 30 06

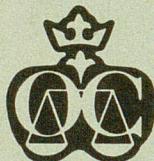
Expédition en bouteilles

Votre
hebdomadaire

Le Résistant

Tous les
vendredis

47, rue Victor hugo, Libourne



Orfèvrerie Jacqueline GUILLOT

45, RUE GAMBETTA

Tél. 05 57 25 08 98

33500 LIBOURNE

INVENTAIRE DESCRIPTIF DES EGLISES MEDIEVALES DU CANTON DE FRONSAC (suite du n°254)

Saint-Pierre de Lalande de Fronsac

L'église St-Pierre de Lalande de Fronsac, anciennement Lalande de Cubzac, est classée Monument Historique depuis 1923. C'est le seul édifice du canton qui possède son tympan en place et c'est aussi le plus orné.

Historique et restaurations

Des fouilles effectuées dans l'abside en 1972 ont permis de dégager les fondations d'une abside du XI^{ème} siècle dont l'orientation diffère de celle de l'abside actuelle¹. Cette abside constituée de petits moellons possédait un contrefort d'axe à l'est. Les fragments d'une table d'autel, dont une pierre portant une inscription, furent découverts au même moment. L'inscription a été datée du XI^{ème} siècle. Ainsi, à cette époque, il existait un édifice à l'emplacement de l'église actuelle, qui date en majeure partie du XII^{ème} siècle. Jusqu'en 1171, l'église St-Pierre de Lalande de Fronsac faisait partie des dépendances de l'abbaye de Guîtres et, selon R. Guinodie, elle y resta toujours². Le procès-verbal de la visite effectuée le 13 mai 1755 par l'archevêque de Bordeaux, Monseigneur d'Audibert de Lussan, nous apprend que le sanctuaire était alors voûté en berceau, et la nef, mi-voûtée, mi-lambrissée³.

En 1836, une porte est ouverte dans la façade occidentale et en 1854, les voûtes de la nef ainsi que celle de l'abside sont refaites, excepté celle de la travée sous clocher⁴. En 1975, la sacristie, qui flanquait l'abside au nord-est, est démolie et les deux travées nord de l'abside sont restaurées. Puis de 1982 à 1986, le bas-côté nord est restauré⁵.

Analyse de l'architecture et du décor

Cet édifice comporte une nef de quatre travées voûtées d'ogives, flanquée d'un bas-côté au nord et terminée par une abside semi-circulaire à l'est. L'abside, voûtée en cul-de-four, est précédée d'une travée voûtée sous clocher et décorée d'une arcature en plein-cintre tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le collatéral nord, composé de deux travées, est voûté d'ogive. Le portail s'ouvre dans un avant-corps au sud de la nef.

Campagne de la première moitié du XII^{ème} siècle

Cet édifice se composait à l'origine d'une nef unique terminée par une

I - IRAM
P00250

UNIV MONTAIGNE

CNRG

XXX 6

INVENTAIRE

UNIV MONTAIGNE

abside en hémicycle à l'est ; le bas-côté nord, voûté d'ogives, est donc postérieur. La façade occidentale se compose d'un mur pignon orné d'une corniche à modillons s'appuyant à chaque extrémité sur une colonne. Actuellement, une porte s'ouvre dans cette façade, mais à l'origine le mur était nu. Ce type de façade nue se retrouve à Mouillac, St-Martin de Fronsac, Vérac et St-Georges de Montagne. Au sud, le mur gouttereau de la nef possède donc un portail ouvrant dans un avant-corps, formule qui est très employée en Gironde, notamment à Castelvieil, Mouillac, Tarnès, Vérac, St-Martin de Mazérat. Selon P. Dubourg-Noves, cette formule est une spécialité girondine⁶.



Corniche à modillons de la façade occidentale

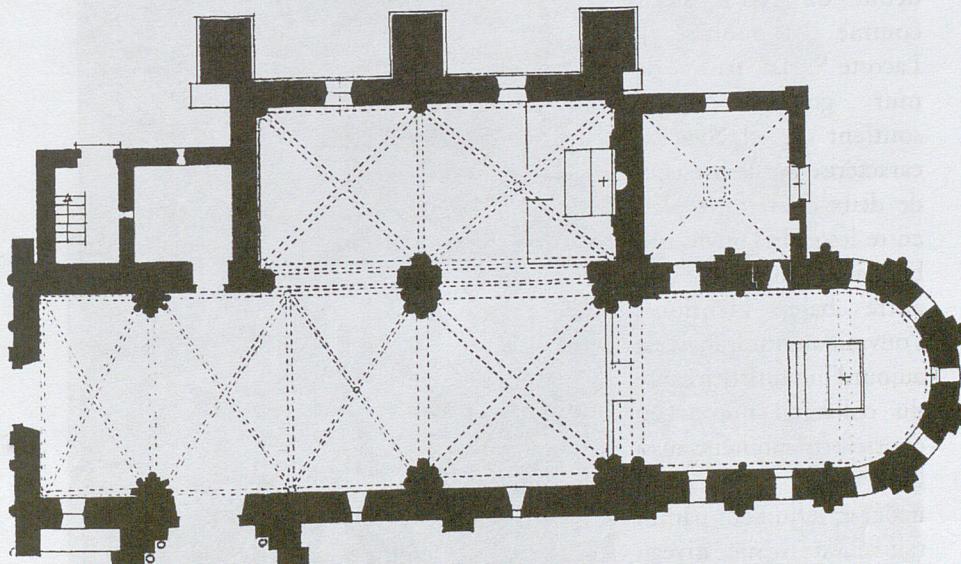
Ce portail, pour lequel J. Lacoste propose la date de 1120-1130⁷, se compose de quatre voussures en plein-cintre encadrant un tympan. La voussure extérieure possède une archivolte ornée de losanges enchaînés. Elle repose de chaque côté sur une colonne baguée au chapiteau orné d'entrelacs⁸. Les tailloirs des chapiteaux de gauche sont ornés d'anneaux enfilés sur un ruban, tandis que ceux de droite sont couverts de feuillages. La voussure extérieure est la plus riche du portail : sur la clef de l'arcade se trouve le Christ bénissant, tenant le livre dans la main gauche et auréolé du nimbe crucifère. Il est entouré par deux chérubins et douze apôtres, vêtus d'une longue tunique, qui semblent se diriger vers lui. Les deux derniers claveaux de droite présentent successivement un oiseau dans des feuillages et la Vierge portant l'Enfant sur ses genoux. Elle est entourée par deux médaillons dont les visages d'homme et de femme symbolisent la Lune et le

Soleil⁹. À gauche, les deux derniers claveaux sont ornés d'un oiseau dans des feuillages qui répond à celui de droite et d'un personnage tuant un lion sous le regard d'un autre personnage. Une torsade orne l'arête de la voussure.

La seconde voussure, plus étroite, est principalement ornée de rinceaux où nichent des oiseaux. Mais, sur la droite, un sonneur d'olifant occupe deux claveaux tandis que les trois premiers claveaux de gauche portent respectivement un harpiste, un danseur jouant de la viole et un homme assis, vêtu d'une longue tunique, l'épée au côté, portant une boule dans la main gauche. Cette voussure repose sur deux colonnes dont le chapiteau de droite est orné de griffons sur fond de feuillages, tandis que celui de gauche est très abîmé

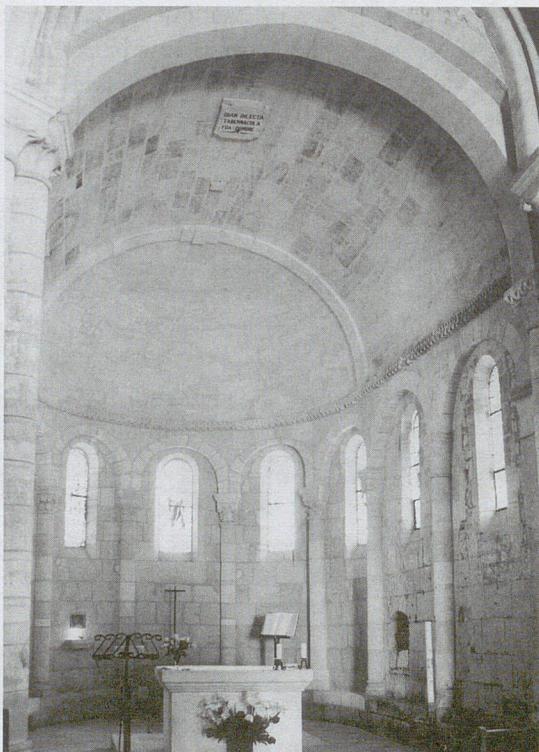
La troisième voussure se divise en deux zones concentriques. La supérieure est ornée d'étoiles à quatre branches constituées d'une tige d'entrelacs et un personnage enlevé par deux aigles se trouve sur la clef. Les jambes de ce personnage retombent sur la zone inférieure de la voussure qui est ornée de deux rangs de chevrons, lesquels descendent le long des piédroits jusqu'au sol.

La quatrième voussure, qui repose de chaque côté sur deux fines colonnettes aux bases prismatiques¹⁰, est ornée d'entrelacs. Les premiers voussoirs de gauche présentent deux personnages : une femme assise, deux têtes humaines émergeant au-dessus de ses épaules et, sur le claveau supérieur, un homme contorsionné semblant manger quelque chose. Cette voussure est ornée d'un tore sur son arête inférieure.



Le tympan illustre la première vision de l'Apocalypse de St-Jean à Patmos. Il repose sur un linteau où une inscription est gravée ; L. Drouyn¹¹ l'a relevée, ainsi que celle qui figure sur le pourtour du tympan. Ces inscriptions font référence au texte de l'Apocalypse. Au centre du tympan, le Christ, les bras étendus, est vêtu d'une longue tunique, aux manches évasées, serrée par une ceinture. Il tient dans la main droite un cercle dans lequel figurent sept étoiles, ayant la forme de marguerites, et qui symbolisent les sept Anges des sept Églises d'Asie (Apocalypse I,20). Du même côté, sept petits arcs surmontés de clochetons symbolisent ces sept Églises. Entre ces arcs et le Christ, se tient St-Jean qui serre le Livre contre lui. Il regarde le Christ dont un glaive semble sortir de l'oreille gauche (Apocalypse I,16). Ce côté du tympan est envahi par des rinceaux¹². Les scènes représentées sur les voussures du portail font aussi partie du programme iconographique dont le tympan est l'élément majeur¹³. Le style de ce tympan est issu de la Saintonge et de l'Angoumois¹⁴ de même que l'abondance du décor et l'association des figures humaines avec un décor géométrique et végétal.

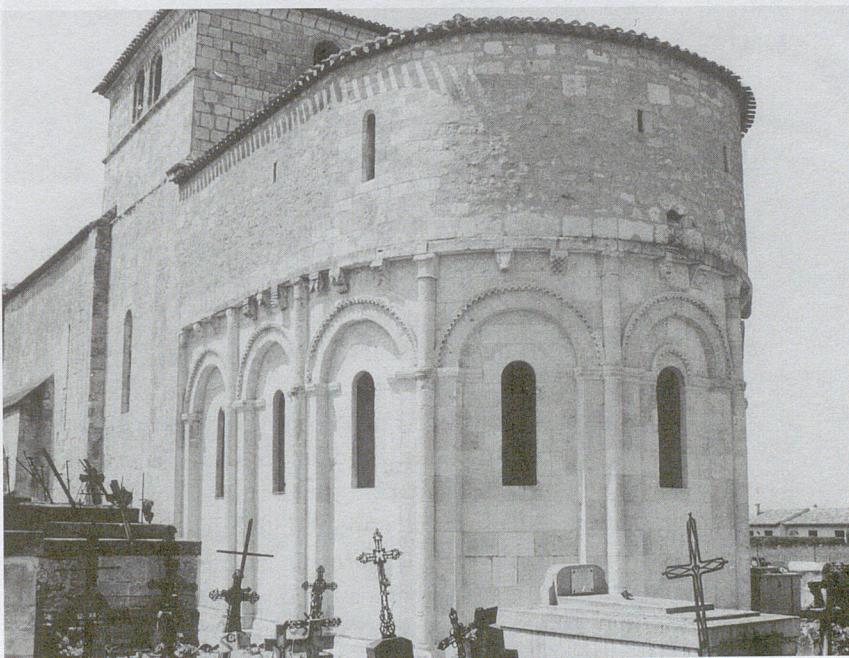
Le mur méridional, dans lequel se trouve ce portail, est percé d'une baie en plein-cintre, longue et étroite. Cette baie est ébrasée à l'intérieur et son cintre a la forme d'un arc trilobé. Une baie identique s'ouvrira aussi au nord. Ce type de baie, étroite et ébrasée, date du début du XII^{ème} siècle comme l'a montré J. Lacoste¹⁵. La partie du mur gouttereau qui soutient le clocher se caractérise par la présence de deux contreforts plats entre lesquels s'ouvre une baie en plein-cintre. Une autre baie, identique, s'ouvrira au nord, mais est aujourd'hui murée à cause du collatéral nord. Ces contreforts montent aussi haut que les murs de la nef et se terminent par un talus. Au même niveau



L'abside

que ce talus, entre ces deux contreforts, court une corniche. Au-dessus de celle-ci se trouvent les étages du clocher. Le premier étage est aveugle tandis que le second est percé de deux baies en plein-cintre au sud et au nord et d'une baie à l'est et à l'ouest. Ainsi le mur de la nef ne possède de contreforts qu'au niveau du clocher, ce qui indique que la nef ne devait pas à l'origine être voûtée mais charpente.

L'abside en hémicycle présente une travée droite profonde et possède un décor constitué d'arcades en plein-cintre tant à l'extérieur, qu'à l'intérieur. En effet, cette abside est ornée à l'intérieur d'une arcature composée par neuf arcades en plein-cintre reposant sur des colonnes aux chapiteaux sculptés. Cette sculpture illustre des thèmes végétaux excepté pour un chapiteau qui est orné de lions affrontés réunissant leurs gueules aux angles de la corbeille. Grâce à l'étude comparée de la sculpture de ces chapiteaux, J. Lacoste a daté cette abside du premier tiers du XII^{ème} siècle¹⁵. Cette arcature repose sur une banquette de pierre de 40 cm de haut plaquée contre le mur de l'abside. Sous chaque arcade s'ouvre une baie en plein-cintre, sauf pour l'arcade nord-ouest sous laquelle s'ouvre une porte. Cependant, à l'origine, cette abside n'était éclairée que par trois baies dont une seule conserve aujourd'hui le type primitif¹⁶. Cette baie, située au nord-ouest, fut conservée intacte grâce à la construction d'une sacristie en 1637¹⁷ contre ce côté de l'abside. Ainsi, cette baie, étroite et fortement ébrasée,



L'abside de St Pierre de Lalande de Fronsac vue du sud est

appartient à un type répandu à l'époque romane. Au-dessus de l'arcature, court une corniche ornée de pointes de diamant et de dents de scie marquant le départ des voûtes. Un arc doubleau, très peu saillant, indique la jonction entre le cul-de-four de l'hémicycle et la voûte en berceau plein-cintre de la travée droite. Celle-ci est séparée de la nef par un arc triomphal en plein-cintre, à double rouleau. Le rouleau supérieur est orné de chevrons comme les piédroits du portail. De plus, le tailloir du chapiteau recevant l'arc triomphal au sud est aussi orné de chevrons. Ce motif décoratif se retrouve dans de nombreux édifices du XII^e siècle notamment à Vérac et à Villegouge.



Archivolte et corniche de l'abside

À l'extérieur, l'arcature compte aussi neuf arcades en plein-cintre reposant sur des dosserets auxquels sont adossées des colonnes soutenant une corniche à modillons par l'intermédiaire de chapiteaux nus. Les modillons sont ornés de motifs géométriques (copeaux, damier, pointes de diamant, croix de St-André), de têtes humaines et animales.

À l'est, la corniche elle-même porte un décor : un poisson est sculpté sur la corniche entre les deux modillons. En-dessous, les arcades possèdent une archivolte ornée de pointes de diamant¹⁸. Ces arcades reposent chacune sur un dosseret par l'intermédiaire d'une imposte moulurée, laquelle devait se continuer sur le pourtour de l'abside, formant bague sur les colonnes adossées. Cependant le percement des baies a fait disparaître cette imposte, laquelle est néanmoins conservée au nord de l'abside ainsi qu'à l'est. En effet,

au-dessus de la baie nord, qui n'a pas été modifiée depuis son percement, cette imposte se transforme en archivolte ornée de pointes de diamant . Il en va de même pour la baie orientale, nous assurant ainsi, que cette baie, même si elle a été modifiée depuis, existait déjà au XII^{ème} siècle. Ce type de chevet orné d'arcades, originaire de la Saintonge, est répandu en Libournais : à St-Michel de Fronsac, St-Aignan et Mouillac. De plus, comme à St-Michel de Fronsac et à Mouillac, la base des murs de l'abside est unifiée par une moulure.

Campagne de la fin du XII^{ème} siècle et du début du XIII^{ème} siècle

A la fin du XII^{ème} siècle, la nef est voûtée d'ogives. Ce voûtement s'effectue de l'est vers l'ouest. Ainsi la travée sous clocher est la première à être voûtée. Ses nervures d'ogives ornées de trois tores (le tore central étant plus important) reposent sur des faisceaux de trois colonnes. Celles-ci reçoivent les ogives par l'intermédiaire de chapiteaux dont la partie basse de la corbeille est lisse tandis que des volutes se développent en angles. Comme l'indique J. Lacoste¹⁵, la mouluration des ogives et la sculpture des chapiteaux dénotent le dernier tiers du XII^{ème} siècle. De plus, la présence, de chaque côté, sous les formerets en arc brisé, d'une baie qui ne s'ouvre pas au milieu de la travée prouve que le voûtement n'était pas prévu à l'origine. De plus l'arc doubleau oriental de cette travée masque les extrémités de l'arc triomphal du chœur. Or cet arc, dont l'archivolte porte un décor de chevrons, devait être totalement visible de la nef. Il est donc certain que ce voûtement est postérieur à la nef et au chœur.



Lalande de Fronsac, voute de la travée sous clocher



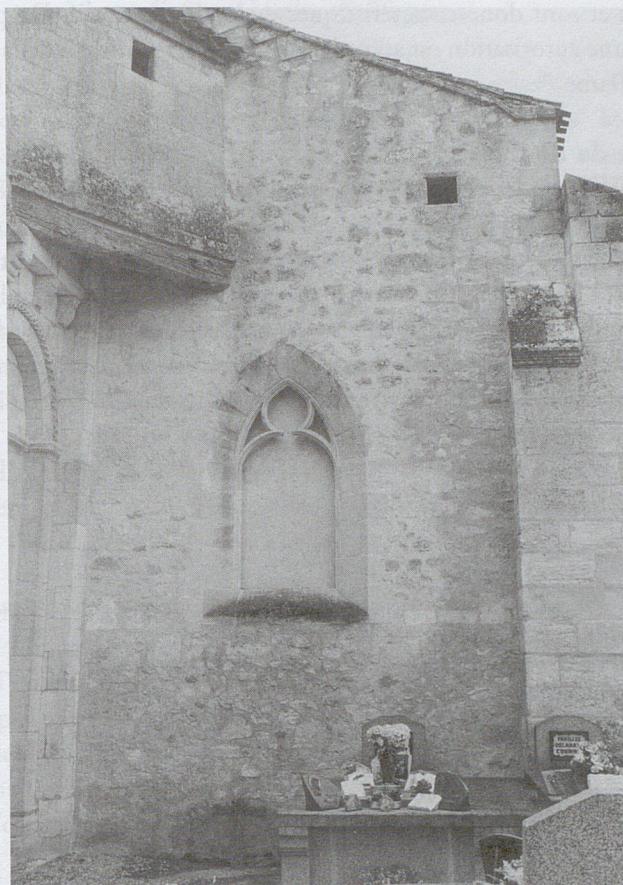
Lalande de Fronsac, voute du bas-côté nord.

La seconde travée, comme les deux suivantes, est voûtée d'ogives aux tores plus minces. Celles-ci retombent aussi sur des faisceaux de trois colonnes à l'est, mais à l'ouest, les retombées s'effectuent sur des culots à crochets. La mouluration des ogives ainsi que les culots à crochets indiquent cette fois le début du XIII^{ème} siècle¹⁵. Il y a donc eu interruption des travaux entre le voûtement de la travée sous clocher et celui des travées occidentales. Les ogives de la troisième travée reposent sur des culots à l'est et sur des faisceaux de colonnes aux chapiteaux à crochets à l'ouest.

La dernière travée est plus étroite. Cette particularité s'explique par la présence du portail méridional. Comme le démontre J. Lacoste, l'emplacement du portail a modifié la répartition des travées ainsi que leur voûtement. Au lieu de diviser la partie restant à voûter de la nef en deux travées, ce qui aurait conduit à placer un pilier devant le portail, cette partie fut divisée en trois et les retombées des ogives reçues par des culots afin de dégager la nef¹⁹. Cette campagne, consacrée au voûtement de la nef, s'étend donc du dernier tiers du XII^{ème} siècle aux premières décennies du XIII^{ème} siècle.

Campagne de la fin du XV^{ème} siècle et du début du XVI^{ème} siècle

A la fin du XV^{ème} et au début du XVI^{ème} siècle, comme dans de nombreux édifices de la région, à St-Martin de Fronsac, Mouillac, St-Genès



Mur oriental du bas-côté nord

de Fronsac, un bas-côté est construit au nord de la nef de cet édifice. Ce bas-côté comprend deux travées voûtées d'ogives quadripartites dont les nervures à pénétrations retombent sur des piles circulaires. Excepté au sud-est et au sud-ouest où les piles sont remplacées par des culs-de-lampe. La communication avec la nef est assurée par deux arcades brisées, percées dans le mur gouttereau du XII^{ème} siècle. En effet, deux baies romanes, aujourd'hui murées, se trouvent au-dessus de ces arcades. Deux baies en lancette et au remplacement gothique éclairent ce bas-côté au nord et une autre, murée, se situe à l'est.

À l'extérieur, trois contreforts épais contrebutent ces voûtes. Les piles circulaires recevant le doubleau de ce bas-côté, de même que les moulures à pénétrations de ses nervures s'apparentent à celles du bas-côté de St-Martin

de Fronsac et sont donc caractéristiques du gothique tardif. De plus, nous savons qu'une autorisation est accordée en 1546 à la confrérie de la visitation de Notre-Dame²⁰.

Campagne du XVI^{ème} siècle

Au XVI^{ème} siècle, cet édifice est fortifié : l'abside est surhaussée comme celles de Galgon et de Bouliac, et percée d'ouvertures étroites et plongeantes, jouant probablement le rôle de mâchicoulis. Ce mur est constitué d'un appareil assez irrégulier. Un passage en encorbellement est établi entre la fortification de l'abside et celle du bas-côté. De plus, à l'angle sud-ouest de la façade subsistent des consoles indiquant probablement la présence d'une échauguette comme à Lugon et St-Romain-la-Virvée.

Myriam HERVET

¹ LACOSTE, J. L'église St-Pierre de Lalande de Fronsac. *Congrès archéologique de France bordelais et bazadais*. Paris, 1997, p.77-78.

² GUINODIE, R. *Histoire de Libourne*. Faye : Bordeaux, 1845. Tome 3.

³ Archives départementales, G 650.

⁴ Archives départementales, série O culte.

⁵ Archives de la D.R.A.C.

⁶ DUBOURG-NOVES, P. *Guyenne romane*. 1969. p.290.

⁷ LACOSTE, J. op. cit. p.86.

⁸ Le chapiteau de droite ainsi que sa colonne ont été refaits en 1975.

⁹ DUBOURG-NOVES, P. op. cit. p.292.

¹⁰ La chambranle de la porte a été refait au XVI^{ème} siècle.

¹¹ DROUYN, L. Note descriptive de l'église de Lalande de Cubzac. in *Bulletin Monumental*. 1849. p.186.

¹² Selon J. Lacoste ces rinceaux représentent "l'arbre de vie placé dans le Paradis de Dieu", Apocalypse II, 7.

¹³ Pour l'interprétation de scènes historiées de voussures, voir J. LACOSTE, op. cit. p.88 à 90.

¹⁴ LACOSTE, J. op. cit. p.82.

¹⁵ LACOSTE, J. op. cit. p.81.

¹⁶ LACOSTE, J. op. cit. p.80.

¹⁷ LAROZA, O. *Guide touristique historique et archéologique de la Gironde*. Bordeaux : Feret et fils, 1975. p.156.

¹⁸ Comme l'abside de St-Michel de Fronsac.

¹⁹ LACOSTE, J. op. cit. p.81-82.

²⁰ LACOSTE, J. op. cit. p.77.

Saint-Genès de Fronsac

L'église paroissiale de St-Genès de Fronsac, autrefois St-Genès de Queuil, est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. De plus, elle renferme du mobilier classé : un autel en pierre sculptée dédié à St-Barthélémy au-dessus duquel se trouve un tableau du XVIII^{ème} siècle, et un bénitier en marbre blanc dû au sculpteur Étienne Vernet, aussi du XVIII^{ème} siècle¹.

Historique et restaurations

Au XVIII^{ème} siècle, une sacristie est construite au sud de l'abside, contre le mur oriental du bas-côté². Lors de la visite effectuée par Monseigneur de Maniban, archevêque de Bordeaux, le 12 mai 1739, nous apprenons que le sanctuaire n'est ni voûté, ni plafonné. En 1889-1890, l'édifice reçoit un plafond en plâtre³. En 1986, une restauration concernant la tourelle d'escalier, l'abside, la façade et le clocher est effectuée⁴.

Analyse de l'architecture et du décor

Cet édifice du XII^{ème} siècle, modifié au XVI^{ème} siècle, présente une nef flanquée d'un bas-côté au sud et d'une chapelle surmontée d'un clocher au nord. Cette chapelle est dédiée à la Vierge tandis que le bas-côté sud abrite l'autel de St-Barthélémy. La nef se termine par un abside en hémicycle. La chapelle est voûtée d'un berceau brisé transversal tandis que les deux travées du bas-côté sont voûtées d'ogives. Une tourelle d'escalier permet d'accéder au clocher.

Campagne du XII^{ème} siècle

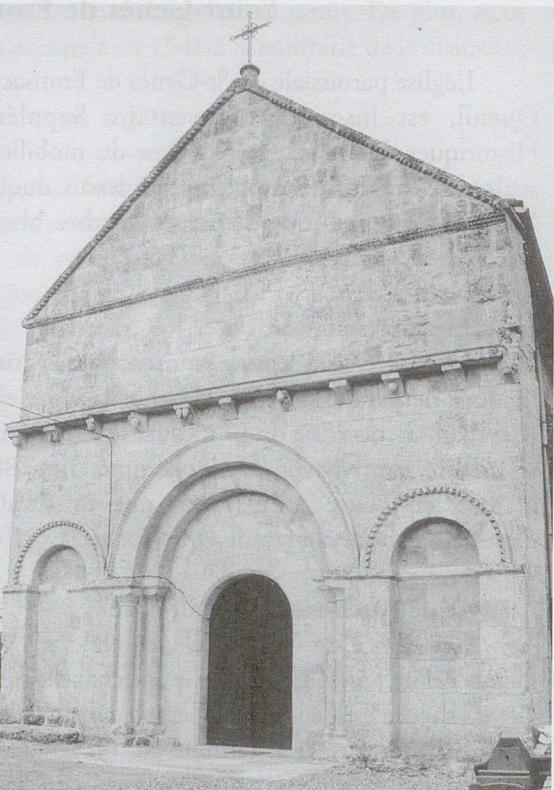
Seules les extrémités occidentales et orientales, ainsi que la base du clocher, sont du XII^{ème} siècle. En effet, la façade, présente un mur pignon orné de trois arcades en plein-cintre dans sa partie inférieure et d'une corniche soutenue par des modillons dans sa partie centrale.

Le portail central se compose de deux voussures en plein-cintre reposant chacune sur deux colonnes aux chapiteaux épannelés. L'archivolte de la voussure externe est ornée de deux rangs affrontés de dents de scie. Ces deux voussures reposent sur des chapiteaux par l'intermédiaire de tailloirs, lesquels se poursuivent sur les parties latérales de la façade, formant un bandeau continu. Celui-ci reçoit les arcades aveugles en plein-cintre des deux fausses portes latérales, de moindre hauteur que le portail central. Les archivoltes de ces arcades sont ornées de pointes de diamant. Guinodie, dans son Histoire de Libourne⁵, nous dit avoir vu un chrisme dans l'ancien porche de l'église, qui a été détruit en 1876. Selon lui, ce chrisme aurait fait

partie d'un tympan s'insérant au-dessus de la porte, sous les voussures. En effet, il est probable qu'un tympan ait existé au-dessus de la porte, puisqu'un espace nu se trouve entre les voussures et la porte alors que, généralement, la porte s'ouvre directement sous les voussures. De plus, à cet endroit, l'appareil n'est pas régulier, les assises de pierre ne se suivent pas. Au-dessus du portail, court une corniche soutenue par onze modillons, dont certains sont encore ornés de pointes de diamant ou de personnages. À droite et au-dessus de la corniche, le mur en moyen appareil conserve la trace d'une petite baie à cintre monolithe. Enfin, les rampants du pignon sont ornés d'un cordon de pointes de diamant dans leur partie inférieure et de dents de scie dans leur partie supérieure.

De plus, un cordon gaufré dans sa partie inférieure et orné de dents de scie dans sa partie supérieure, relie les deux extrémités des rampants, formant ainsi la base du triangle du pignon. La façade fait saillie sur les murs gouttereaux et un raccord de maçonnerie est visible entre cette saillie et les murs de la nef. Ceci indique que les murs gouttereaux n'appartiennent pas à la même campagne de construction que la façade. Celle-ci, par sa tripartition, rappelle la façade de St-Seurin de Galgon qui présente le même type de décor.

Au nord de la nef se dresse un clocher de plan barlong dont la partie basse est romane. En effet, celle-ci est percée d'une baie en plein-cintre ornée d'un boudin tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Cette baie s'ouvre à l'est tandis qu'une autre baie longue et étroite, aujourd'hui murée, s'ouvrait au nord. Ce



Façade occidentale



Clocher et mur gouttereau nord

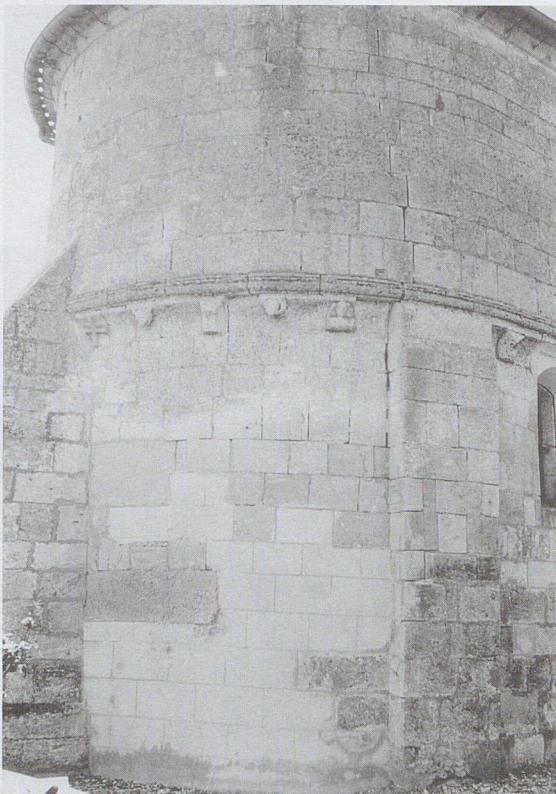
type de baie, d'une largeur très réduite, est fréquent à l'époque romane⁶. Elle est donc antérieure à la baie s'ouvrant à l'est, qui date de la fin du XII^e siècle. La campagne romane du clocher se distingue de la campagne postérieure par le changement d'appareil qui s'effectue à la hauteur de la corniche des murs de la nef.

Aussi, à l'origine, cette chapelle s'élevait à la même hauteur que les murs de la nef. Elle est voûtée d'un berceau brisé transversal dont l'arc triomphal repose sur deux demi-colonnes adossées aux chapiteaux épannelés. Une corniche se déploie à la base de la voûte. L'abside en hémicycle est de la même campagne de construction. Cependant seul le côté nord a conservé son décor primitif. Celui-ci est constitué d'une corniche moulurée soutenue par un cavet d'où émergent des modillons sculptés (têtes d'animaux, croix grecque et une tête humaine surmontant un tonneau). Cette corniche se situe environ à mi-hauteur de l'abside. Ce système de corniche reposant sur un cavet se retrouve à St-Seurin de Galgon et à St-Genès de Lugon.

Un contrefort plat s'arrête au-dessous, tandis qu'un autre monte presque jusqu'en haut du mur de l'abside. Entre ces deux contreforts se trouve une baie dont l'ouverture a fait disparaître des modillons. Les départs

d'une arcade sont visibles contre ces contreforts. Celle-ci, accolée à l'abside, était en plein-cintre. Or cette arcade devait dépasser la corniche. Aussi nous pouvons supposer que cette abside était ornée d'arcades au-dessus desquelles courait une corniche à modillons. Ce type de décor est commun à de nombreuses églises, notamment St-Pierre de Lalande de Fronsac, Mouillac, St-Aignan et St-Michel de Fronsac.

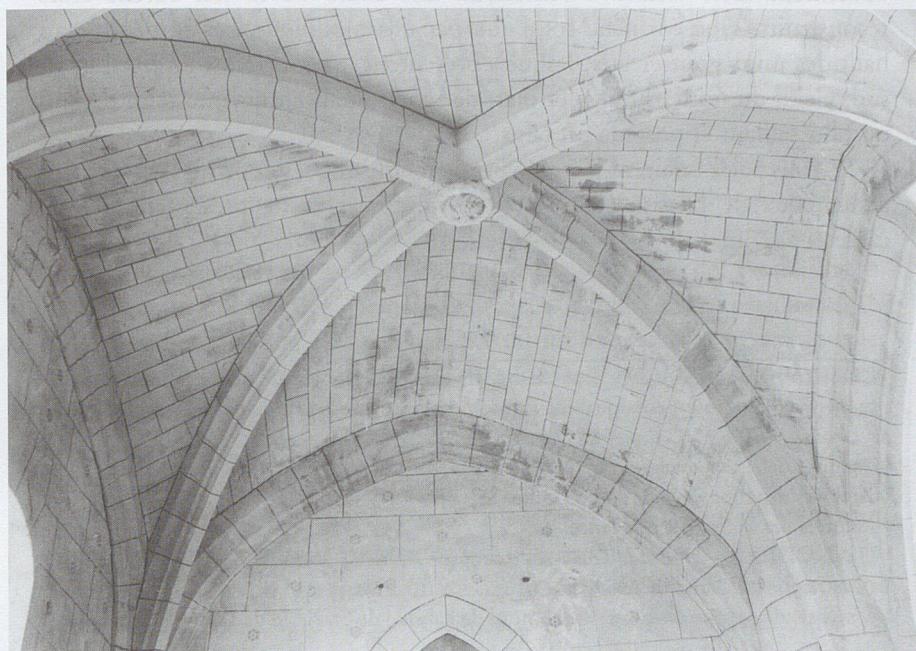
L'abside a été fortement modifiée par la construction de la sacristie. À l'intérieur, le sanctuaire a reçu un décor peint au XIX^e siècle.



Abside au nord est.

Campagne du XV^e - XVI^e siècle

À la fin du XV^e siècle et au début du XVI^e siècle, un bas-côté de deux travées voûtées d'ogives quadripartites est ajouté au sud de la nef. Ce bas-côté possède trois contreforts à talus et glacis dont deux en angles et un au sud. Les retombées de ses voûtes s'effectuent sur des demi-colonnes du côté sud et sur des piliers circulaires du côté de la nef. Deux arcades en arc brisé assurent la communication avec la nef. Cette campagne de construction concerne aussi la partie supérieure du clocher. La chapelle septentrionale est alors surélevée de deux étages et reçoit deux gros contreforts à talus dans les angles. Le premier étage est percé de baies en plein-cintre. Une corniche sépare ce premier étage du second, qui est percé d'ouvertures carrées. La présence des deux gros contreforts dans les angles révèle une volonté de voûter ce clocher, cependant aucune trace de



Voute de la travée occidentale du bas-côté sud.



Détail de la corniche à modillons de l'abside

voûtement n'est visible à l'intérieur. Les murs de la nef furent alors reconstruits. Une corniche soutenue par des modillons nus se déploie au haut des murs gouttereaux, lesquels présentent un contrefort au nord et au sud. Celui du nord est large et plat, de type roman tandis que celui du sud est plus saillant et possède un talus.

Trois baies éclairent la nef mais, de même que les deux du bas-côté sud et les deux de l'abside, elles ont été modifiées et ne présentent pas de caractère défini.

Myriam HERVET

¹ COFFYN, André ; GARDE, Jean-André. Inventaire des objets d'art des églises, Croix de cimetières et sculptures remarquables. Canton de Fronsac. *Revue Historique et Archéologique du Libournais*, 1963. T.31. p.85.

² Archives départementales, G 650.

³ Archives départementales, série O culte.

⁴ Archives des Bâtiments de France.

⁵ GUINODIE, R. *Histoire de Libourne*. Réimpression de l'édition de Libourne de 1876 par Laffite Reprints. Marseille, 1979. T.3.

⁶ Une baie de ce type est conservée au nord de l'abside de St-Pierre de Lalande de Fronsac.

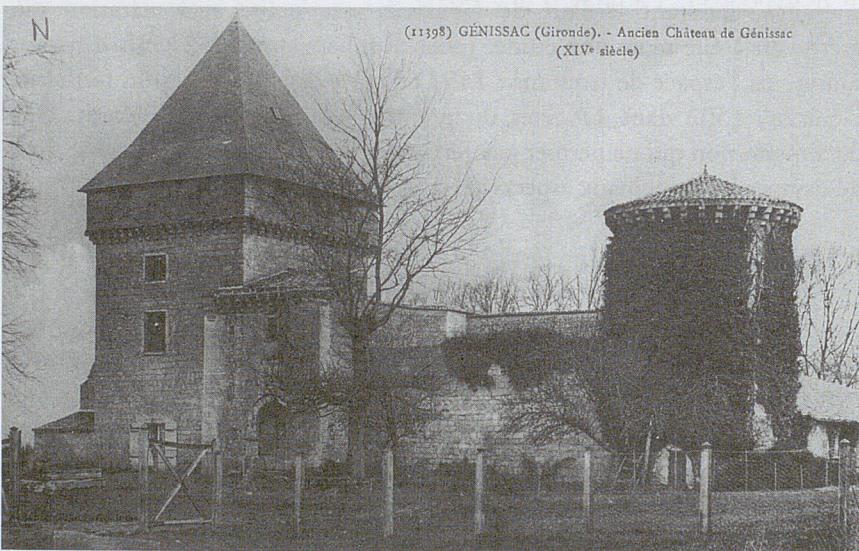
UN MARCHAND RURAL DES BORDS DE LA DORDOGNE A LA FIN DU XV^{ème} SIECLE

Génissac a la chance de figurer parmi les rares paroisses rurales du Bordelais à être remarquablement documentée pour la fin du moyen âge et le tout début du XVI^{ème} siècle. Plusieurs notaires y ont instrumenté dont une partie des registres est parvenue jusqu'à nous. Ceux de Pierre Yvern, conservés aux archives départementales de la Gironde pour la période 1491-1517, représentent une masse de plus d'un millier d'actes couvrant tous les aspects de la vie quotidienne. Il faut y ajouter les terriers confectionnés à la même période par le même Pierre Yvern pour le seigneur de Génissac, documents irremplaçables pour entrevoir les paysages ou la structure agraire. De cette masse documentaire quelques personnages émergent. Le seigneur, Michel de Chassaigne bien sur, mais aussi des roturiers dont l'apparition récurrente dans les minutes ou les terriers fait deviner le caractère de notable. Nous avons choisi de présenter l'un d'eux, Julien Roubert, modeste "homme d'affaires" habitant le Port de Génissac, une petite agglomération qui mériterait à elle seule une étude. Julien Roubert apparaît 23 fois dans nos sources en l'espace de trois ans : 1492 et 1494 dans 6 notices du terrier de Génissac, 1502 dans 17 actes du premier registre de Pierre Yvern. Une documentation qui ne permet pas véritablement de connaître l'homme mais de deviner les principaux aspects de sa vie sociale et professionnelle.

I. L'HOMME SOCIAL

On sait peut de chose de l'homme Julien Roubert. Les actes qui le concernent s'échelonnent entre 1492 et 1516 mais, à la rédaction de son testament, en septembre 1502, il était déjà un homme mur et établi. Ce testament évoque sa femme Galota Sudre, et ses deux enfants, encore mineurs. Dans les actes notariés, Julien Roubert se définit abord, tout comme ses autres contemporains, comme un paroissien ou encore un habitant de la paroisse Saint-Martin-de-Génissac. C'est presque par hasard qu'un acte de 1502 nous précise qu'il résidait au Port de Génissac. Cet important et actif hameau né, au XII^{ème} siècle, d'un atterrissage et d'un prieuré de l'abbaye de la Sauve-Majeure se trouve sur les bords de la Dordogne, presqu'en face de la ville de Libourne et du port Saint-Emilionnais de Pierrefite, une position éminemment stratégique. Vers 1500, sa famille était installée à Génissac depuis au moins deux générations puisque lui même exprimait la volonté d'être enterré au cimetière paroissial

"là où ses ancêtres ont coutume d'être ensevelis". D'autres membres de la famille Roubert apparaissent dans nos sources. Une Johaneta Roubert, de Génissac, épouse en 1516, un habitant de Moulon avec une dot consistante de 60 francs bordelais. Un certain Helias Robert, de Nérigean, figurait parmi les témoins. Le même étaient présentés ailleurs comme le frère de Giraud et de Peyronne Roubert, cette dernière, décédée en 1491, demeurant à Génissac. On voit mal quel lien entretenait ce petit monde avec notre personnage mais, en 1500, Helias et Julien Roubert achetaient ensemble et dans l'indivision une terre et bois à Génissac, au Bordella. Lui, sans doute, ainsi qu'un certain Bertrand Roubert, étaient d'ailleurs témoins lors de la rédaction du testament de Julien. Hélias était même désigné comme exécuteur testamentaire ce qui dénote la grande confiance mise en lui par le testateur. Hélias et Bertrand étaient donc assez proche de Julien et il apparaissent encore deux fois comme témoins lors d'achats de terres par leur parent, toujours en 1502. Mais ce n'était pas là toute la famille, au moins huit autres Roubert étaient en effet établis à Génissac mais aussi à Vayres, Moulon et Tizac. L'acte qui les nomme, une procuration de 1492, faisait d'ailleurs de Julien Roubert le représentant de leurs intérêts devant le



Le Château de Génissac - Collection Monloubou - Médiathèque de Libourne

seigneur de Génissac, Michel de Chassaigne. Celui-ci venait de leur vendre le "mayne ou village" de Crespiac pour 50 francs bordelais. Or, ce hameau et son finage avait précisément été racheté par lui en 1491, pour 20 francs seulement, au fils de la Peyronne Roubert dont il vient d'être question. Tous

ces groupes de Roubert étaient donc bien liés et le mayne de Crespiac, à Génissac, était peut-être bien leur berceau, un lieu qu'il étaient bien décidé à récupérer et à conserver. Julien Robert lui-même, s'il n'y résidait pas, à acquis des vignes à Crespiac en 1502. Des parcelles situées dans cette zone sont d'ailleurs précisément localisées dans les sources "à la Rouberta". Aujourd'hui inlocalisable, ce village se trouvait vraisemblablement en bordure de palu, entre le port et le château de Génissac. La vente de 1494 le situait en effet dans la paroisse Saint-Martin-de-Génissac, "au loc de Crespiac, confrontant lo camin comunau que ven deu molin de Genissac vers la gleisa" et "lo camin comunau qui ven deu port de Génissac et tire vers lo castet". Un autre acte, de 1502, y fait passer le chemin qui allait du port vers La Sauve.

La procuration de 1492 montre également la place reconnue par les siens à notre personnage : si ce n'est celle de chef de famille, au moins celle de fondé de pouvoir estimé et compétent. Cette réputation, Julien Robert l'a également acquise en dehors de sa famille. On le voit en 1494 servir d'arbitre dans un litige conjointement avec le seigneur Michel de Chassaigne. L'arbitrage était une procédure fréquente lorsque les deux parties souhaitaient éviter les dépenses d'un procès. Avoir été ainsi choisi fait de Julien Roubert un "prud'homme", un homme réputé sage et probe en même temps qu'un notable, mais peut-être aussi un homme frotté de notions juridiques. En tant que notable, il participait naturellement à la vie paroissiale, manifestation essentielle de la communauté d'habitants en pays bordelais. Il était notamment membre de la confrérie Notre-Dame-de-Génissac à laquelle son testament réservait un leg d'un demi écu. Les confréries, que l'on trouve alors dans la plupart des paroisses du pays, jouait un rôle essentiel dans la sociabilité rurale aussi bien qu'urbaine. Si celle de Génissac reste dans l'ombre, les statuts de celles de Saint-Androny, Saint-Ciers-d'Abzac et Caudérán-Le Bouscat, mis par écrit ou modifiés au début du XVI^e siècle, ont été conservés. Leur vocation mêlait l'aspect religieux (fête patronale, messes, procession), le côté festif (le banquet annuel) et la solidarité entre confrères (obsèques, aides aux malades et aux veuves). Les liens de Julien Roubert avec le seigneur de Génissac constituaient peut-être l'une des forces du personnage. On l'a vu arbitrer un litige aux côtés de celui-ci et le seigneur était, honneur insigne pour le testateur, le second exécuteur désigné dans le testament de Julien Robert. Il est vrai que Michel de Chassaigne, également seigneur du Bouil, en Cubzaguais, était l'un de ces nouveaux seigneur apparu dans la seconde moitié du XV^e siècle que la pratique des affaires ne rebutait pas encore. Les terriers et les minutes notariales de Pierre Yvern le montrent prêtant de l'argent et du blé et

confiant des exploitations modèles en métayage. Quoique sur un plus petit pied, les préoccupations d'un homme comme Julien Roubert ne lui étaient pas étrangères. Au bout du compte, celui-ci nous apparaît donc comme un notable, membre et sans doute chef d'un lignage roturier nombreux et bien établi, estimé du seigneur et respecté de ses voisins.

II. L'HOMME D'AFFAIRES

Les affaires de Julien Roubert sont presque uniquement connue par son testament de 1502. Celui-ci montre à l'évidence que l'on a affaire à un homme riche. Après avoir recommandé son âme à Dieu, à la vierge et au saint, notre homme organise son dernier voyage. Les messes d'anniversaire, les legs à la confrérie, à la réparation de l'église, aux âmes du purgatoire et au curé pour qu'il prie pour son âme doivent l'aider à assurer son salut éternel. Or, la somme consacrée à "ses obsèques et distribussions per lo salut de son armes" se monte à 50 francs bordelais alors que la moyenne en milieu rural se situe entre 10 et 20 francs bordelais. Après avoir organiser sa mort et sa succession, le testateur met de l'ordre dans ses affaires terrestres : les dettes doivent être payées et les créances soit annulées soit, au contraire, rappelées à l'intention des héritiers et exécuteurs. Or, dans le cas de Julien Roubert, le testament mentionne 26 créances et aucune dette non payée. Développant des affaires commerciales et financières d'une modeste envergure, Julien Roubert n'est pourtant jamais qualifié de marchand. En fait, les mentions de marchands ruraux sont extrêmement rares en Bordelais avant le premier tiers du XVI^e siècle. Non pas que la fonction n'exista pas, car on trouve les traces de leur activité pratiquement partout là où des registres notariés ont été conservés, mais ces marchands n'en prenaient que rarement le titre. Comme ceux de la ville, ils n'étaient absolument pas spécialisés, cherchant



La Chapelle du Port de Génissac - Cliché F. Mouthon

plutôt, dans leur petit espace, à repérer des besoins multiformes et à les satisfaire.

Le commerce principal de Julien Roubert paraît avoir été celui du bois: 8 des 26 créances rappelées dans le testament concernent cette activité. Les débiteurs doivent toujours une certaine quantité de bois, à livrer, comme le précise un acte, "sur lo port de mar" Il s'agit uniquement de "busq", c'est-à-dire de bois destiné aux usages domestiques, chauffage et cuisson, jamais de "merran" ou de "fuste", du bois d'œuvre. Les quantités dues sont fixées en tonneaux (tonetz de busqs) et en "gabarrades" de dix tonneaux. Rien ne montre mieux l'importance du trafic fluvial du bois que cette unité de contenance basée sur la gabarre. En 1502, les créances en bois évoquées dans le testament s'élevaient à 260 tonneaux pour une valeur approximative totale de 86 francs bordelais. Julien Roubert achetaient du bois aux possesseurs locaux de parcelles boisées, leur payait d'avance la prochaine livraison et revendait le tout sur le port. Si l'aspect revente de son activité nous échappe presque complètement, on peut supposer que la toute proche ville de Libourne devait constituer le débouché principal. Le débiteur de la deuxième créance, qui doit le prix de dix tonneaux de bois se nomme Itey Sudre, nom d'une importante famille libournaise d'alors. Le Libournais signalé parmi les témoins du testament, un maître artisan, était peut-être une relation d'affaires. Julien Roubert n'était pas le seul à Génissac à s'intéresser au commerce du bois, le testament d'un certain Helies Aychon, rédigé en 1508, révèle sept créances possédées par ce personnage dont trois pour prêt d'argent et quatre pour des "gabarrades de busqs". A côté du bois, Julien Robert proposait d'autres marchandises à titre plus occasionnel. La vente de drap (5 créances) devait compléter celle du bois : les clients étaient ici uniquement des ruraux alors que le drap était sans doute acheté en ville. Julien Roubert exerçait alors la fonction d'intermédiaire entre les besoins urbains et les besoins ruraux, typique de la fonction de petit marchand ; achetant et vendant aux uns et aux autres en fonctions de ce qu'ils pouvaient offrir et de ce qu'ils demandaient. Notre marchand se livrait également à un commerce purement local apparemment basé sur les produits qu'il tirait de ses propres terres : 3 créances concernent des céréales (froment et avoine) et trois autres des ventes de bétail (un porc et trois boeufs). Julien Roubert était en effet à la tête d'un modeste troupeau confié à des paysans des environs. Une pratique courante chez les notables aussi bien ruraux qu'urbain qui impliquaient le recours au bail à cheptel. Julien Roubert utilisait les deux variantes de ce contrat : le bail "à mestive", où le gardien des bêtes payait un loyer en blé ou en argent, et le bail "à mi-croît", où les petits nés durant le terme du contrat étaient partagés entre les deux parties.

Comme les autres marchands, mais aussi comme beaucoup de notaires, d'artisans et de paysans aisés, Julien Roubert pratiquait le prêt d'argent. On a vu que "noble homme" Michel de Chassaigne lui-même ne dédaignait pas cette activité et, en 1492, Julien Roubert reconnaissait même avoir reçu de lui 19 francs bordelais à rendre avant Pâques. Le testament rappel 8 créances en argent pour "bon et loyal prest". Il s'agit de petites sommes allant de deux à dix francs bordelais. L'exception est un prêt de 7 écus, soit 175 francs accordé à un tisserand du bourg de La Sauve et destiné à l'établissement de son gendre dans la même profession. La destination des autres prêts n'est pas donné non plus que leur échéance sauf pour une opération de cinq francs à rendre, de façon on ne peu plus classique, à la saint Michel (29 septembre). Le taux du prêt n'est pas non plus cité : l'intérêt était toujours théoriquement prescrit par l'église et il aurait été des plus maladroits d'en parler à la veille de sa mort, compte tenu du sort post-mortem réservé aux usuriers. L'intérêt ne figure d'ailleurs jamais dans les actes notariés : on le camouflait en fixant une valeur de remboursement plus élevé que la somme réellement prêtée. Une autre manière de camoufler un prêt consistait en la vente à réméré ou, comme on disait, "à pacte de recours ou de rachat". L'emprunteur vendait une terre et en recevait le prix, une clause de recours lui permettant de la racheter au même prix bout de plusieurs années. Le profit du prêteur résidait dans l'exploitation du bien à son propre compte durant la période de recours et bien sûr dans la possibilité de le conserver en cas de défaillance du vendeur à la fin de cette même période. Si ces opérations ne figurent pas dans un testament, les registres du notaire Pierre Yvern révèlent, pour la seule année 1502, six achats de terre à réméré effectués par notre marchand. Prêts déguisés ces contrats étaient aussi un moyen de se constituer un patrimoine foncier, complément et même aboutissement à l'époque, de toute réussite dans les affaires.

A l'exception du seigneur de Génissac, les relations d'affaires de Julien Roubert étaient des personnes de modestes conditions, au mieux des notables ruraux et des marchands libournais de faible envergure. Au moins trois étaient ses parents : un Roubert de Génissac lui devait de l'argent, un autre, de Montussan, tenait de lui un boeuf en location et un certain Ytey Sudre, de la famille de sa femme, figure parmi ses fournisseurs en bois. La plupart de ceux qui livraient du bois paraissent avoir été des paysans des environs. Les deux tisserands, l'un de La Sauve et l'autre de Cadarsac, sont mentionnés pour des achats de drap. Les prêtres étaient, comme dans toutes les campagnes du Bordelais, des partenaires particulièrement présents. On les voit intervenir pour des prêts d'agent, comme les curés de Génissac et de Tizac ou pour des ventes de bois comme le recteur de Moulon associé pour

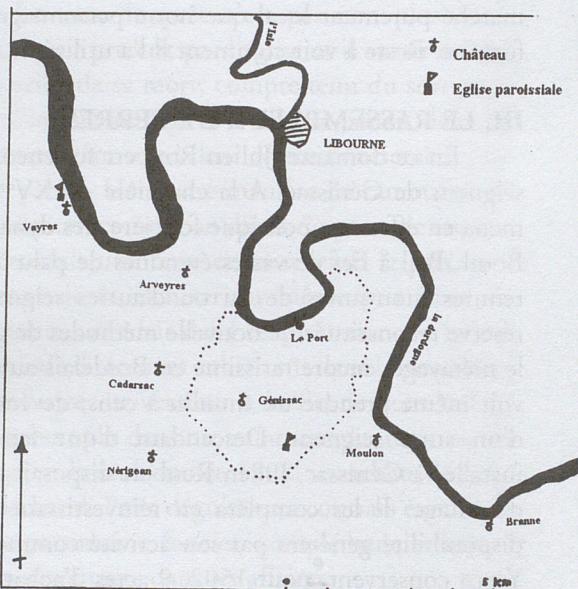
l'occasion à l'un de ses neveux. Un quatrième prêtre, sans cure celui-là, avait même pris en location, en 1494, l'un des maynes acquis par Julien Roubert à Génissac. Tout cela dessinait un espace de relations assez étriqué. Génissac, Nérigean, Moulon, Vayres, Arveyres, Cadarsac, Saint-Aubin-de-Branne, Libourne, La Sauve, aucune de ces localités n'est à plus de dix kilomètres du domicile de Julien Roubert. Mise à part La Sauve avec son marché et son artisanat encore convalescent, on remarque l'étirement de cet espace le long de la Dordogne, voie de communication essentielle. Pourtant, malgré la mobilité des gabarres, Julien Roubert paraît surtout avoir travaillé avec la rive gauche de la rivière, la rive droite étant surtout représenté par la ville de Libourne, à la fois débouché et zone d'approvisionnement. C'est donc un marché purement local que notre personnage a su exploiter pour bâtir sa fortune. Reste à voir comment il l'a utilisé.

III. LE RASSEMBLEUR DE TERRES

En ce domaine, Julien Roubert fut encore l'*alter ego* au petit pied du seigneur de Génissac. A la charnière du XV^{ème} et du XVI^{ème} siècle, celui-ci mena en effet une politique foncière très dynamique, tant à Génissac qu'au Bouil. Bail à fief de vastes étendues de palu à convertir en pré, rachats de tenures mouvantes de lui ou d'autres seigneurs ; introduction sur cette réserve reconstituée de nouvelle méthodes de gestion : la location et surtout le métayage, encore rarissime en Bordelais au début du XVI^{ème} siècle. On le voit même prendre un moulin à cens, devenant pour celui-ci le tenancier d'un autre seigneur. Descendant d'une famille paysanne anciennement installée à Génissac, Julien Roubert disposait sans doute au départ de biens d'héritage. Il les compléta en réinvestissant dans des achats de terre les disponibilités générées par son activité commerciale. Les registres de Pierre Yvern conservent, pour 1502, 9 actes d'achats de terre par Julien Roubert. Six d'entre-eux, on l'a vu, comportaient une clause de rachat dont on ne sait si elle fut honorée. Comme ailleurs en Bordelais, les difficultés financières d'une partie de la paysannerie ont donc permis à ceux, nobles, notaires, marchands, prêtres, artisans, laboureurs, qui avaient été les "gagnants" de la reconstruction d'arrondir leur patrimoine foncier le terrier de la seigneurie de Génissac, confectionné également par Pierre Yvern, évoqué également, pour 1492, deux ventes de parcelles de marais (*braus*) situés dans la palu, consentis par Michel de Chassaigne à Julien Roubert, opérations pour lequel ce dernier devait encore 47 francs bordelais. L'intérêt de ces deux acquisitions pouvait naître de l'intention soit de les transformer en prés soit d'en exploiter le bois (saules, aulnes notamment). Le montant total de ces opérations représente 145 francs bordelais. A côté de ces achats, on voit aussi

Julien Roubert prend en location du seigneur de Génissac une terre et bois pour une durée de 9 ans. Pourtant, ce terrier et cette unique année de minutes notariale, séparés par dix années, cachent sans doute d'autres investissements fonciers du marchand dont la documentation subsistante n'a pas gardé trace. L'une des parcelles achetées en 1502 confrontait d'ailleurs à une autre, déjà possédée par notre homme.

D'après les sources, Julien Roubert achetaient uniquement des parcelles isolées. Deux actes sur lesquels nous reviendront montrent toutefois qu'ils possédaient un mayne, c'est-à-dire une exploitation entière, au lieu-dit Surguet, à Génissac. Trois types de biens semblaient l'avoir intéressé : les vignes, les bois, les prés, mais aussi les "braus" (marais) et "raux" (roselières), c'est-à-dire les terres humides, peut-être, à l'instar de Michel de Chassaigne, pour "les convertir en pré". Ces biens étaient tous localisés à Génissac et répartis en une demi-douzaine de lieux aux vocations agricoles bien distinctes : Crespiac et la Rouberta, déjà évoqués, dans une moindre mesure le mayne de Blanquet, étaient essentiellement des terroirs viticoles. La Capera (La Chapelle), vers le château, était consacré aux prés. Au contraire, les deux derniers lieux étaient des terroirs "mêlés", peut-être bocagers : Bonne-Maison, où se trouvait le second pré acheté mais aussi la terre et bois prise en location, juxtaposait parcelles en herbe, cultures et parcelles boisées. De même, à La Bordella, situé entre le port et Arveyres, les parcelles de bois cohabitaient avec des champs de céréales. Les deux "braus" achetés par Julien Roubert à Michel de Chassaigne ne sont pas localisés mais ils se trouvaient sans aucun doute dans la palu, à l'est ou au nord du Port-de-Génissac. Le patrimoine foncier de Julien Robert était donc loin de former un bloc d'un seul tenant mais il semble que ces différents lieux se trouvaient concentrés au nord de la paroisse de Génissac, non loin du port donc, dans la palu ou sur les terrasses de grave bordant celle-ci. Le problème



du statut juridique et du mode d'exploitation des terres rassemblées par Julien Roubert est très mal éclairé par nos sources. Une partie de celles-ci au moins, dont les braus et le mayne de Sorget, relevait de la "directe" ou seigneurie foncière de Michel de Chassaigne et c'est à ce titre qu'elle sont mentionnées dans le terrier de la seigneurie de Génissac. Les terres et bois du Bordella devaient également relever de lui car l'acte d'achat comporte la clause de réserve évoquant "le respect des droits du seigneur de Génissac". On ne sait rien à propos des autres biens mais la maison du marchand, au port de Génissac, pouvait relever de l'abbaye de la Sauve-Majeure, principal seigneur foncier dans le hameau et son finage. La mise en valeur de ce patrimoine foncier fait également problème. Au vu de ses entreprises commerciales, on doute que Julien Robert ait mené une activité agricole autre que l'éventuel entretien d'un jardin. Ses terres devaient donc être systématiquement exploitées en faire valoir indirect. Seul le mode d'exploitation du mayne Surguet est connu, ceci grâce à deux contrats de location, d'un de 1494 et l'autre de 1502, qu'il convient maintenant d'examiner dans le détail.

Les premiers locataires étaient un prêtre et son frère, Johan et Simon Destudignon. Il prirent le mayne en octobre 1494 pour une durée de 9 ans. Pourtant, sept ans plus tard seulement, en avril 1502, un nouveau bail était conclu au profit d'une veuve, Peyronna Faure, et de ses trois enfants. Ceux-ci Pey "lo plus velh", Naudon et Pey "lo plus joen", étaient sans doute largement sortis de l'enfance. De fait, le mayne Sorget paraît avoir été assez vaste pour justifier l'installation d'une famille comptant plusieurs hommes adultes. Il s'agissait d'une exploitation paysanne complète avec terres, prés, vignes, assez vaste pour nécessiter l'emploi de deux paires de boeufs. On y trouvait une maison d'habitation en bois et torchis et couverte de tuile ainsi que deux cabanes, édifices sommaires, probablement en bois avec un toit de paille. Les premiers locataires durent, en 1494, s'engager à faire doter la maison d'un pignon de pierre de manière à y aménager une cheminée, une commodité qui se répandait alors dans l'habitat paysans. Le travail ne fut peut-être pas menée à terme : huit ans plus tard, le second contrat évoquait à nouveau le pignon dont le construction était cette fois à la charge du bailleur. Les frais d'aménagement d'une "esguieyre", c'est-à-dire d'un évier, étaient partagés entre les deux parties. A cette époque, la maison était également dotée d'un appentis abritant un four. Le mode de faire valoir choisi par Julien Robert était la location, ou, pour parler gascon, le "bail à fazendure et gaudence", c'est-à-dire "à faire valoir et jouissance". Très fréquent en Bordelais, il s'agissait d'un contrat à durée déterminée, neuf ans le plus souvent, et reconductible (on parlait de "bail de nau ans en nau

ans"). Apparu à la fin du XIV^{ème} siècle à l'occasion de la première de reconstruction, il se répandit surtout après la guerre de cent ans, d'abord comme période d'essai pour de futur tenancier, puis comme préalable au métayage. Les conditions du bail variaient souvent d'une opération à l'autre. En 1494 et 1502, celles-ci associaient des éléments inspirés du métayage et d'autres du fermage. Avec le pignon, les deux locataires de 1494 devaient restaurer les cabanes, et charroyer de la vendange pour le compte du propriétaire. En contre partie, Julien Roubert s'engageait à mettre une paire de boeufs à la disposition des preneurs. En outre, ceux-ci pouvaient prendre gratuitement du bois de chauffage, du bois d'oeuvre et le glandage pour leurs porcs dans les bois dudit Roubert. Touche originale, le prêtre devait dire une messe par semaine pour le salut de l'âme de son propriétaire. A la fin des neufs ans du bail, les locataires devaient remettre à Julien Roubert 20 boisseaux de froment (environ 1080 litres), une barrique de vin et la moitié de la récolte de l'année. En 1502, les redevances étaient devenues annuelles et uniquement fixes, comme un fermage. Elles se montaient à cinq pipes et demi de froment (env. 2035 litres), deux pipes et demi de seigle (env. 1000 litres), une pipe de vin clairet et une de pimpim (breuvage), le tout porté à la maison du propriétaire à la Notre-Dame-de-Septembre pour le blé, avait la Saint-Martin pour le vin. Le transport de la vendange à disparu, remplacé par un transport de huit chariots (brotz) remplis de bois là où le propriétaire le voudra. Ce dernier se réservait enfin l'usage d'une chambre dans la maison pour y séjourner ou y entreposer ce que bon lui semble. Les obligations du bailleurs ont quelque peu évolué : il devait tenir le mayne garni, c'est-à-dire pourvu en outils agricoles, et fournir non plus une mais deux paires de boeufs. Enfin l'exploitation comprenait maintenant un troupeau, dont le détail n'est pas donné, sans doute fourni par le propriétaire et confié à microit au bailleur, une clause que l'on retrouve dans la plupart des baux à métayage du début du XVI^{ème} siècle. On constate que le mayne devait contribuer à l'approvisionnement du marchand en blé, mais aussi en bois et bétail dont une partie devait être revendue.

Vers 1500, les nouvelles fortunes n'étaient pas uniquement le fait des nouveaux nobles et des bourgeois des villes. Les campagnes du Bordelais abritaient de nombreux Julien Roubert ; des gens souvent de peu d'envergure, certes, mais entreprenants, faisant flèche de tous bois pour accroître leur fortune : commerce, prêt, élevage. Le profit était réinvesti dans des achats de terre, celle-ci restant la valeur suprême.

Fabrice MOUTHON

LE SUFFRAGE UNIVERSEL A LIBOURNE

Les événements de 1848 ont gardé, dans la mémoire collective une place particulière : la fin de la royauté, l'abolition de l'esclavage ou la mise en place du "suffrage universel", n'ont pas suffi à masquer l'impression de hasard, "d'impréparation", de "déconnexion avec le réel" du gouvernement provisoire du printemps 48 ... pourtant, et de manière indiscutable, les journées de février ont eu une réelle influence sur nos institutions en particulier par la mise en œuvre du suffrage universel.

1815-1848 - un système censitaire

La toute première expérience française de Suffrage Universel date de 1792 où l'assemblée constituante est désignée par ce système de vote. Mais ce système, jugé dangereux dans cette période extrêmement troublée, est aussitôt abandonné.

A partir de 1815 le système électoral devient censitaire : le niveau d'impôt payé, déterminant les qualités d'électeur (200 francs) et de candidat (500 francs). A titre de comparaison, le seuil minimum d'imposition pour être électeur est un peu moins élevé que le salaire annuel d'un ouvrier agricole en 1847 à Crémieu. Le principe de la mise en place d'un tel système de détermination du corps électoral est fondé sur le fait que des électeurs possédant un patrimoine sont moins enclin que les autres à l'aventurisme électoral". Autre gage de sagesse le droit de vote n'est ouvert qu'aux individus de plus de 25 ans, l'espérance moyenne de vie est alors voisine de 60 ans, le suffrage n'est donc ouvert qu'à des personnes, ayant déjà vécu, en moyenne, une peu plus de 40 % de leur espérance de vie. Enfin contrairement, à des expériences similaires, les "capacités scolaires" ne peuvent pas remplacer, les "capacités contributives".

En Gironde, en 1846, sur 602.444 habitants, 5.375 hommes sont électeurs soit 8,9 pour 1000, ce qui est nettement au dessus de la moyenne nationale 6,7 pour 1000. La même année, la commune de Libourne (avec 537 électeurs) est la seconde ville du département pour la densité de son corps d'électeurs avec 10,1 pour 1000, juste après Bordeaux 15,4 pour 1000. Blaye est, la ville de Gironde possédant le taux le plus bas avec 4,7 pour 1000.

La réforme issue des journées de février

A peine installé le gouvernement provisoire, par les arrêtés du 2 et 5 mars 1848 instaure le suffrage universel.

A partir du mois de juillet 1847, la vie politique française est marquée par

"la campagne des banquets", qui un peu partout à travers le pays, conduite à l'origine par un certain nombre d'opposants parlementaires à François Guizot, relayée par des républicains et des radicaux, à militer pour faire abaisser le niveau de cens, voir pour certains, a le supprimer. C'est en interdisant le banquet prévu le 22 février que deux jours d'émeutes parisienne jettent à bas les institutions fragilisées par une profonde crise économique, politique et institutionnelle. Déjà affaibli le roi, Louis Philippe, abdique le 24 février et s'enfuit en Angleterre. La victoire du 24 février est attribuée pour une part déterminante au ralliement du "peuple" de Paris (étudiants, ouvriers ...) à la lutte contre l'interdiction du banquet : il s'avère donc difficile de l'exclure du droit de vote.

Autre signe, de cette évolution vers une démocratisation de la vie politique : le gouvernement provisoire créé l'indemnité parlementaire, ce qui doit permettre de ne plus réservé la politique, à ceux disposant du "luxe de l'oisiveté"

Le suffrage universel de 1848

Les textes de 1848 ne prévoient d'universalité... que pour les hommes (près d'un siècle sera nécessaire pour que les femmes y accèdent) et l'âge minimum pour participer aux scrutins est abaissé au plus de 21 ans. Dans une France, où le taux d'analphabétisme "complet", est voisin selon les populations étudiées de 40 à 35 %, absolument aucune condition de savoir n'est réclamé. La mesure prise par le gouvernement provisoire est d'une immense popularité.

Le gouvernement projette d'organiser dès le 9 avril des élections législatives (soit 6 semaines après la proclamation de la République), dès lors des voix, en particulier chez les radicaux les plus intransigeants, inquiets de l'influence des notables ruraux sur "leurs paysans", réclament que ces élections soient retardées afin de pouvoir tenter de contraindre cette menace. L'enthousiasme est tel que l'annonce de ce possible report déclenche, y compris en Gironde, où la "campagne des banquets" n'eut pourtant qu'un très faible écho, une très forte opposition qui se traduisit par la signature d'une pétition nationale dont le volume était il y encore quelques années inégalé. Une délégation, conduite par Auguste Blanqui, est reçue à l'Hôtel de Ville de Paris, où siège le gouvernement, pour demander le report de cette élection qui "apparaît suicidaire dans une France très largement rurale et dont la défiance à l'égard du gouvernement provisoire apparaît chaque jour de plus en plus évidente". Si la délégation est bien entendue, le vote n'est pourtant repoussé que de deux semaines.

TREIZIÈME ANNÉE.

(661.)

DIMANCHE 30 AVRIL 1848.

REVUE DE LIBOURNE,

Journal des intérêts de l'Arrondissement.

ABONNEMENTS.

Pour le département.....	12 fr.
Hors le département.....	15 fr.

La Revue paraît le jeudi et le dimanche.
On ne s'abonne pas pour moins d'une année
Bureaux : rue Sainte-Catherine, 14.

INSERTIONS.

annonces.....	25 c.
Reclames.....	23 c.

LIBOURNE.

ÉLECTIONS DE LA GIRONDE.

Lamartine.....	138,000
Billaudel.....	129,000
Lubbert.....	119,000
Richier.....	115,000
Théodore Ducos.....	105,000
Servières.....	94,000
Lagarde.....	90,600
Denjoy.....	72,000
Simiot.....	62,000
Hovyn Tranchère.....	62,000
Aurélien Desèze.....	59,000
Hubert Delisle.....	58,000
Clément Thomas.....	50,000
Ulysse Labrousse.....	47,000
L'abbé de Salinis.....	43,000
Henri Ducos..... (1)	41,000

La Gironde a nommé ses représentants. Les quinze noms sortis de l'urne électorale sont l'expression des vœux de la majorité, et

elle l'était dans les faits, deux mois sont écoulés, elle l'est dans ses mœurs. Les préjugés s'effacent, les craintes s'évanouissent, la confiance renait, la réaction est impossible, sa faiblesse assure son impuissance, et la France Républicaine, va reprendre au 4 mai, sa force et sa grandeur avec son calme et sa sécurité.

Confiance en notre beau pays, confiance en nos représentants, ils savent bien que dans la république est le salut de la France, que hors d'elle sont l'anarchie, la ruine et le sang.

A MM. RIVERO, et BISSOT, rédacteurs de la *Revue*.

Libourne, 27 avril 1848.

Vous comprenez qu'un pauvre diable comme moi, si vigoureusement et si spirituellement attaqué par des hommes de talent et d'esprit, tels que vous, messieurs, se trouve dans une bien cruelle position. Je suis seul et vous êtes deux. Quelles que soient mes forces, je n'en aurai jamais pour deux, surtout

J'ai fait connaitre public ment mes principes. A ceux qui en doutent, je dirai : Formuler contre moi une accusation directe ; mais que cette accusation soit basée sur des faits, je dirai même sur des paroles. Personne ne le fera, parceque ni par mes paroles, ni par mes actions, je n'ai laissé à qui que ce soit la possibilité de pouvoir m'accuser de ne m'être pas toujours conduit, soit avant, soit après le 24 février, suivant les principes quo j'ai fait publiquement connaître.

Je vous le dis à regret, messieurs Rivero et Besson, la tâche que vous avez entreprise était au-dessus de vos forces, vous n'avez pu ni discuter, ni détruire ce que j'avais avancé. Vous avez préféré (ne pouvant rien de mieux), tourner la difficulté et m'attaquer personnellement. Il fallait changer de terrain : vous l'avez fait en établissant un parallèle entre le citoyen Thomas et moi.

Je ne qui lifiersi pas cette manière de défendre une candidature. Si j'étais candidat, je le comprendrais encore ; mais réellement ici. Messieurs, c'est un honneur moyen.

AUX ÉLECTEURS DE LA GIRONDE.

CITOYENS.

Je vais vous parler du citoyen Clément Thomas. Je vais ici, publiquement et énergiquement, combattre sa candidature, quoiqu'il soit colonel de la 2^e légion de la garde nationale à Paris, quoiqu'il soit délégué du Gouvernement provisoire

cela, dans l'entreprise dont il fut la victime; entreprise qui n'était pas suffisamment mûre, entreprise dont il était le chef ou un des chefs, entreprise mal conçue, encore plus mal exécutée, et qui ne pouvait évidemment sortir que d'un cerveau brûlé, bouillant d'impatience, en voyant que la France ne marchait pas aussi vite que lui.

AUX ELECTEURS DE LA GIRONDE

GIRONDINS, LIBOURNAIS, MES CHERS COMPATRIOTES!

mais habitué par goût, par vocation, à méditer sur les causes réelles des malheurs et du bonheur des peuples, sur celles des grandeurs et de la chute des nations, je viens m'offrir à vous, à vous tous, pour être votre représentant à l'Assemblée nationale.

Titre de la Profession de Foi de Barthez et Dréolle

La campagne des élections législatives du 23 avril 48

L'élection législative du 23 avril est un scrutin de listes départementales, où les multicandidatures sont autorisées.

Cette première campagne fut pleinement disputée : le journal L'indicateur rapporte le 19 mars qu'il "pleut de toutes part des candidatures" et dans son édition du 5 avril : "notre journal plie sous le faix des professions de foi". Pour Albert Charles, qui a publié une Thèse d'Etat en 1945 sur ce sujet, pour les 15 sièges Girondins à pourvoir 94 candidats se présentèrent. La campagne électorale réelle dure, selon les observateurs, près de 40 jours. Les journaux pour cette première expérience publient l'ensemble des "profession de foi" y compris celles qui sont opposées à la tendance du journal. A Arveyres, rapporte le Journal Le Guienne, du 20 Avril 48, pendant la réunion du Comité Républicain, des membres du Comité Conservateur sonnent le tocsin et ameutent les paysans des alentours. La plupart des listes de candidats ont mis des 'profession de foi' à la disposition des électeurs, et selon L'Indicateur, ces documents furent l'une des principales attractions de la foire aux jambons, qui malgré l'importance des visiteurs et sous une pluie battante, fut un désastre au plan économique. Des réunions publiques ont lieu, en particulier dans le théâtre de la ville, qui reçoit 3 jours avant le scrutin les principaux candidats bordelais de la liste républicaine. Clément Thomas publiciste parisien, né à Bonzac, passe même à Libourne exposer ses conceptions (ce qui ne lui vaut pourtant d'arriver qu'à l'avant dernière place éligible à Libourne, ce qui n'est pas un meilleur score qu'au plan départemental).

Les opérations électorales du 23 avril

A Libourne, le Maire prévient quelques semaines avant le vote de l'ouverture des listes électorales et informe que des bulletins imprimés seront mis à la disposition des électeurs, qui pourront s'ils le souhaitent rédiger ou faire rédiger les leurs. Les bureaux de vote sont installés dans les chefs lieux de cantons, les opérations électorales se font commune par commune et les électeurs sont appelés pour exercer leur devoir, dans l'ordre alphabétique. Les opérations débutent, selon les instructions ministérielles à 7 heures du matin et s'achèvent à 18 heures un "réappel" des absents est prévu une heure avant la clôture. C'est le Président du bureau de vote, normalement le président du tribunal de paix, qui dépose pour chaque électeur, le bulletin dans l'urne. Au plan technique, et malgré la considérable augmentation du corps électoral national, qui passe de 500 000 à 15 millions d'électeurs, il semble qu'aucun problème important n'ait eu lieu (hormis quelques bagarres dans quatre grandes villes). En Gironde, pour cette occasion 82,3% des électeurs

firent leurs devoir, contre 84 % au plan national. A Bordeaux, selon Antoine Gautier "les opérations électorales se sont faites avec l'ordre le plus parfait". Comme le nombre d'électeurs est multiplié par près de 13, il est nécessaire d'attendre 6 jours pour pouvoir annoncer officiellement les résultats, ce qui fut fait, selon Gautier, dans la cour de l'Hôtel de Ville devant une maigre assistance, peu enthousiaste. Pour Albert Charles, qui a repris systématiquement les tableaux Girondins de dépouilements, un nombre important de bulletin était nul : la plupart de ceux-ci n' indiquant que le prénom du candidat.

Le canton de Libourne est divisé en trois bureaux : "La ville elle-même, les Billaux, Lalande et Pomerol votent dans la salle du Tribunal Civil". Les communes de Vayres, Arveyres, Cadarsac et Izon dans la salle du Tribunal de Commerce et les communes de Saint Emilion et Saint Sulpice, dans la salle des "pas perdus" de la Bourse. Les premiers résultats partiels du canton sont publiés par la presse, dans les journaux du 31 Avril.

Antoine Gautier, qui fut avant les journées de février, premier adjoint au Maire de Bordeaux, relate, dans son Memorendum, le sérieux et la gravité des opérations électorales de Bordeaux "Cela va vite, et se passe sans le moindre ennui. (...) Tous les gens qui viennent aux collèges paraissent fort ravis, fort graves, fort calmes ... chacun a son vote fait et ne s'occupe pas de celui du voisin... je n'ai pas vu de ces hommes déguenillés du port, ni de ces vagabonds que j'ai vu si souvent au bureau de la police de sécurité... Je n'ai vu que des ouvriers bien couverts et que l'on ne pouvait guère distinguer des bourgeois". Alexis de Tocqueville relate, dans ses Mémoires, lui aussi la solennité de cette journée : quelques kilomètres après avoir quitté son village pour le chef lieu de canton, l'auteur de la démocratie en Amérique , qui est aussi candidat, sentant que l'on attend de lui quelques mots, juché sur un rebord de fossé, rappelle à ses paysans "la gravité et l'importance de l'acte qu'ils allaient faire; je leur recommandais de ne point se laisser accoster, ni détourner par les gens qui à notre arrivée dans le bourg, pourraient chercher à les tromper, mais de marcher sans se désunir et de rester ensemble, chacun à son rang, jusqu'à ce qu'on eut voté "que personne, dis-je, n'entre dans une maison pour prendre de la nourriture ou pour se sécher (car il pleuvait ce jour là) avant d'avoir accompli son devoir". Ils crièrent qu'ainsi, ils feraient, et ainsi ils firent." (deuxième partie chapitre 4).

Les résultats

Les résultats obtenus à Libourne sont à quelques détails près les mêmes que ceux du département, Libourne, en cela, inaugure son caractère "ville électorale teste". Les multicandidatures étant autorisées, dès les élections

complémentaires du mois de juin suivant La revue de Libourne, qui a soutenu la liste républicaine, se plaint de l'abstention : "ce que nous déplorons c'est l'indifférence, c'est l'apathie des électeurs (...) de ces droits sacrés qui ont coûtés à conquérir tant d'années et d'efforts et disons le tant de dévouement, de courage et de sang. (...) Nous le disons avec un profond sentiment de douleur, l'indifférence en pareil cas est de l'ingratitude" (11 juin 1848). Le nombre des électeurs est alors tombé à 63220 (sur 177000) soit un taux de participation voisin de 36 %. Pourtant, en quelques mois le suffrage universel est utilisé, du fait des élections complémentaires, de celles des Conseils Municipaux, des Conseillers Généraux et du Président de la République, une dizaine de fois.

Le "Suffrage universel" de 1848 marque un tournant, dans l'histoire politique nationale. Depuis cette date, les élections au suffrage universel, dotées d'une histoire extrêmement riche, mais sans interruption sont un fondement de notre vie politique. Si cela n'est pas une véritable première en 1848, cette date marque le début de son utilisation ininterrompue. Dès le milieu du XIX^{ème} siècle, en particulier à la fin de l'année 48, il ne fait plus de doute, pour ces partisans les plus acharnés que sa survie ne peut être fondée que sur des "consciences éduquées" : l'école devient alors un nouvel enjeu politique...

Stéphane FUSEAU

SOURCES

Presse

La Revue de Libourne, 1848, Médiathèque Condorcet de Libourne.

Le Guienne, dossier "élection 1848" des Archives Municipales de Libourne L'Indicateur, dossier "élection 1848" des Archives Municipales de Libourne.

Témoignages

Antoine Gauthier, Mernorendum (archives municipales de Bordeaux) Alexis de Tocqueville, Souvenir

Bibliographie

Albert Charles, Les événements de 1848 et la seconde république à Bordeaux et en Gironde, Thèse pour le Doctorat, 1945, Delmas

Jean Tulard, Les révolutions (1789-1851) Collection Histoire de France sous la direction de Jean Favier, Fayard, 1985

Maurice Agulhon, 1848 , ou l'apprentissage de la république (1848-1852) Nouvelle Histoire de La France Contemporaine, Tome 8, 1979

Histoire de Bordeaux au XIX^{ème} siècle sous la direction de G Dupeux et C Higoumet

ACTES DE LA SOCIETE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE DE LIBOURNE

Rapport moral

Si l'année 1998 a vu des colloques importants, l'année 1999 a été plus calme, ce qui n'a pas empêché notre société d'avancer .

En juin a eu lieu la sortie, ou nous conviait l'Association historique des pays de Branne sous la houlette de notre ami et sociétaire Jean-Luc Piat, président de ladite association. Daignac, le château de Pressac, le tombeau du Général d'empire Armagnac, la gare d'Espiet, la fontaine Saint-Aignan, le château de Bisqueytan et finalement Rauzan, voilà le programme de cette riche journée.

Les 11 et 12 septembre, la Fédération historique du sud-ouest tenait son congrès à Saint Emilion avec pour thème ...le vin; la qualité des intervenants fut grande. votre président représentait notre société lors de l'assemblée générale.

En Septembre, notre Secrétaire général honoraire, monsieur Bernard Ducasse présentait à la Médiathèque une exposition ayant pour thème la Fête des vendanges tenue à Bordeaux en 1909. Fruit d'un immense travail de recherche, il a fourni la matière du numéro spécial de grande qualité du 3ème trimestre 1999. Monsieur Ducasse, merci pour votre excellent travail.

En septembre également, notre société a tenu un stand au Forum des Associations; de nombreux visiteurs sont venus feuilleter nos ouvrages et s'informer. Deux adhésions ont été prises lors de cette sympathique manifestation.

Puis il y eut le colloque Eugène Atget, photographe de renommée internationale, né à Libourne; notre société doit publier les actes de ce colloque.

Notre musée, sis au 23 quai Souchet a eu quelques problèmes : tout d'abord il s'est avéré que la mérule, champignon du bois, avait attaqué le plancher du premier étage, coté façade. Les services techniques de la Mairie sont intervenus et charpente et plancher ont été refaits.

Une visite de la commission municipale de sécurité a déclaré nos locaux inaptes à recevoir du public; notre société a quelques aménagements à faire , la Mairie pour sa part en a d'autres notamment le balisage de sécurité .Nous appelons de nos voeux la mise en conformité permettant la réouverture au public pour cette année

Cet état des lieux ne serait pas complet si vous ne saviez pas que la tempête du 27 décembre nous envola la tôle translucide de la verrière de l'escalier; quelques tuiles tombèrent heureusement à coté de la vitrine ou s'exposent des ouvrages ; le plancher se mouilla ; aujourd'hui la réparation par le service des Bâtiments communaux est réalisée et nous leur exprimons nos remerciements.

Tout au long de l'année une équipe de s'est attelée au rangement de la bibliothèque; travail de longue haleine dont nous voyons le bout ; .notre prochaine étape étant le rangement dans les vitrines d'exposition.. les membres , qui le lundi après-midi ont quelques instants de libre seront les bienvenus, même pour une visite de courtoisie

Notre Société a des moyens modestes, mais le travail opiniâtre de ses équipes fait avancer sûrement les choses..

Alain Rault

- Comptes de l'exercice 1999 -

RECETTES	DEPENSES
Reçu par caisse..... 535,00	Payé par caisse 880,20
Reçu par C.C.P. 46 669,90	Payé par C.C.P. 24 848,30
Versé Caisse d'Epargne 39 921,18	Retiré Caisse d'Epargne 91 097,44
Recettes totales : 87 126,08	Dépenses totales : 116 825,94
Bilan Global : - 29 699,86 F	

GESTION DE LA SOCIÉTÉ : - 13 771,96 F

Cotisation	11 350,00	Achats	20 860,00
Dons et Majorations	2 032,00	Local Musée Bial	7 180,57
Intérêts C. Epargne	3 501,18	CES salaire + charges	2 581,00
CNASEA	34 450,91	Divers gestion Société	3 728,07
Mouvements internes	5 000,00	Mouvements internes	5 000,00
Total : 25 577,68			39 349,64

PUBLICATION REVUE : - 15 927,90

Abonnement.....	22 680,00	Imprimerie et envois	76 062,44
Publicités	18 000,00	Secrétariat	2 144,55
Ventes	2 868,40		
Subventions :.....	18 000,00		
Total : 100 384,70		Total : 77 476,30	

TRÉSORERIE :

	Début 99	+ Recettes	- Dépenses	Fin 99	Bilan
CAISSE	666,80	535,00	880,20	321,60	
C.C.P.	4 945,19	46 669,90	24 848,30	26 766,79	
C. Epargne	151 788,29	39 921,18	91 097,44	100 612,03	
Total	157 400,28	87 126,08	116 825,94	127 700,42	-29 699,86

Assemblée générale du 30 janvier 2000

Approbation du Rapport Moral après sa présentation par A. Rault : (voir rapport moral joint)

Approbation du rapport financier après sa présentation par Ch. Martin:

Après avoir vendu notre local l'an passé, nous avons réalisé cette année quelques dépenses exceptionnelles : achat d'un ordinateur (9.950 F) et de journaux anciens (10.000 F), ainsi que la publication du numéro spécial de la revue au 3^{ème} trimestre qui représentait un surcoût de 12.000 F

La trésorerie de notre société, fin 1999, est de 127.700,42 F (voir comptes en annexe)

L'assemblée générale vote une augmentation de la cotisation pour 2001, celle ci passera (dans 1 an), de 150 à 170 F (adhésion 50F + abonnement à la revue 120F)

Le tarif à 200 F passe à 220 F, un tarif jeune est maintenu à 80 F

Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration :

Jean Vircoulon , ne souhaitant plus siéger au Conseil d'administration, est élu Président Honoraire.

Ont été (ré)élus pour 3 ans : Mme Darros , MM Fuzeau, Piat, Sireix et Vizerie.

Les deux autres tiers étant : MM Bénazet, Bordier, Janoueix, Robin et Sandler, renouvelables l'an prochain, et MM Bégoin, Labrande, Lafitte, Martin et Rault, renouvelables en 2002.

Questions diverses :

M Ducasse, descendant de Gaston Lacaze, conteste formellement que son aïeul ai été le 1^{er} Maire de la Révolution, contrairement à la présentation faite dans les voeux de la ville de Libourne.

En effet Gaston Lacaze, fut emprisonné et failli être guillotiné pendant cette période; il ne fut élu maire qu'en 1798.

Bernard Ducasse est invité à faire passer un article dans notre revue, pour mieux faire connaître son illustre aïeul.

Communications :

Bernard Ducasse nous présente Tirynthe, site archaïque grec, fouillé par Schliemann en 1884, avec plans, photos , décors peints et céramiques de cette époque.

Boris Sandler nous présente "Une histoire de notre temps" ou l'odyssée de Marie Joséphine G. qui débute quand elle quitte la ville de Czortkow, en Galicie, alors possession de l'empire Autrichien, et traverse l'Europe la veille de la déclaration de guerre du 4 août 1914...

Monsieur Kany, dans l'assistance, apporte un témoignage vécu par son père, sur les massacres de juifs qui eurent lieu en 1941 dans cette ville, maintenant ukrainienne, après avoir également été polonaise.

Christian Martin présente des diapositives commentées de la "Table de Peutinger "retraçant les itinéraires de l'empire romain ; ainsi que des fouilles du quartier gallo-romain de Saint Christoly de Bordeaux.

(Urbanisme du bas empire sur les bords des rives de la Devèze, constructions sur pieux de bois , thermes, mosaïques, céramiques estampées paléo-chrétiennes, etc...)

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 20.2.2000

Suite à Assemblée générale du 30 janvier 2000, à la bourse du travail de Libourne, le Conseil d'Administration de la SHAL s'est réuni le 20 février 2000 , à l'immeuble Bial de Bellerade, 23 quai Souchet à Libourne:

Présents: Mme Darros, MM Bénazet, Fuzeau, Martin, Piat, Rault, Sandler et Vizerie.

Excusés: MM Janoueix, Labrande et Sireix

Absents: MM Bégoin, Bordier, Lafitte et Robin.

Ont été élus aux fonctions de :

Président : M Alain Rault , 13 rue Besson à Libourne

Secrétaire Général : M Christian Martin , 69 rue Etienne Sabatié à Libourne

Trésorier: M Alain-Pierre Vizerie , 66 rue des chais à Libourne

Vice-Présidents : M Boris Sandler , 21 chemin de Toussin à Libourne

M Christophe-Luc , Robin à Bordeaux

Secrétaire adjoint : M Jean-Luc Piat , à Saint Quentin de Baron

Trésorière adjoint : Mme Jeanne Darros , 1 rue du Pt Carnot à Libourne

CALENDRIER :

2 Avril 2000 : Séance à 10 h Bourse du Travail, rue Giraud

18 juin 2000 : Sortie annuelle:

Château Haut-Sarpe Saint Emilion (repas pris au château)

Eglise de Parsac à Montagne

Château de Pressac à Saint Etienne de Lisse

Château de Pitray à Gardegan et Tourtirac

15 octobre 2000 : Séance à 10 h Bourse du Travail, rue Giraud

21 janvier 2001 : Assemblée générale à 10 h Bourse du Travail, rue Giraud

COMMUNIQUES :

“Des derniers romains aux premiers grands saints”

Université de printemps - Angoulême - du 11 au 15 avril 2000

Renseignements : Service Patrimoine, Hôtel de Ville d'Angoulême : 05.45.38.70.79

Congrès de la Fédération Historique du Sud-Ouest

“L'Adour Maritime”

Dax - Bayonne - 27-28 mai 2000

Renseignements : 05 56 84 45 67

ou : 05 56 04 28 78

Société historique et archéologique de Libourne

Reconnue d'utilité publique (décret du 21 novembre 1960)

Siège social : Musée Robin, 32, rue Thiers, Libourne

Adresse postale : B.P. n° 175 - 33501 LIBOURNE CEDEX

Gérant - Directeur de la publication : Christian Martin

Commission paritaire : n° 64 430

SIREN : 781 927 504 - SIRET : 781 927 504 0014 - ISSN : 1158-3363

Imprimerie : A.G.A., 94, rue du Président Carnot LIBOURNE - Tél. 05 57 55 46 46

Date de parution 7 avril 2000



"L'**unicef**, né il y a 52 ans, agit en faveur des enfants les plus démunis et de leurs mères. Le Comité de l'**unicef** Gironde est responsable de :

- la collecte de fonds par les dons et la vente de produits **unicef** (cartes de vœux, calendriers, jeux, agendas, tee-shirts...)
- l'information de nos concitoyens en les sensibilisant aux problèmes des Enfants les plus défavorisés à l'aide d'une documentation adaptée : livres, brochures, films, expositions, conférences, ateliers pédagogiques pour les jeunes.

unicef 35 bis rue Poquelin Molière 33000 Bordeaux
Tél. 05 56 90 64 48 ou 05 56 90 61 98

FORMAT LIVRE FORMAT LIVRE FORMAT LIVRE

65, rue Waldeck Rousseau - 33500 LIBOURNE
Tél. 05 57 51 17 48

Construire et développer
son patrimoine

LA CONVENTION PATRIMOINE



CAISSE D'EPARGNE *Aquitaine Nord*
GROUPE de LIBOURNE Tél. 05 57 25 61 81

S.A.R.L. L'Immobilier Moderne

APPARTEMENTS - IMMEUBLES
TERRAINS - PROPRIETES
COMMERCES

VENTES - LOCATIONS

GESTION

Syndic de Copropriété



Louis FAURE

Agent général d'Assurances

Assurances toutes branches
Placements

Allianz **Via**
ASSURANCES

39 - 41, cours Tourny
LIBOURNE
TÉLÉPHONE : 05 57 51 56 23
Fax : 05 57 51 92 51

Bruno VERSINI

31, rue Michel-Montaigne

33500 LIBOURNE

Tél. 05 57 51 26 01 - Fax 05 57 25 09 28

DES CAISSES CARTON

aux qualités,
dimensions et quantités
de votre choix

*dans les délais
que vous souhaitez*

**cartonnages
diemont**

199, Avenue Georges Pompidou
Z.I. La Ballastière - 33500 Libourne
Tél. 05 57 51 35 71
Fax 05 57 51 96 45



Lambert Voyages

LIC. 133.045

84, rue Montesquieu
LIBOURNE



05 57 74 19 10
Fax 05 57 74 12 20

**Vols en Montgolfière au dessus des vignobles.
Toute l'année.
Réservation à l'agence.**

Libourne

deux siècles d'images

UN FORT VOLUME

Relié - 528 pages

Couverture gravée or aux armes de Libourne

2000 DOCUMENTS
dont 1000 cartes postales
antérieures à 1914

GRAVURES ANCIENNES
PLANS, CARICATURES,
CHANSONS POPULAIRES, etc...

250 F franco de port l'édition normale.

(il reste quelques exemplaires numérotés, 350 F franco de port)

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES DE LIBOURNE

Fête des Vendanges de Bordeaux

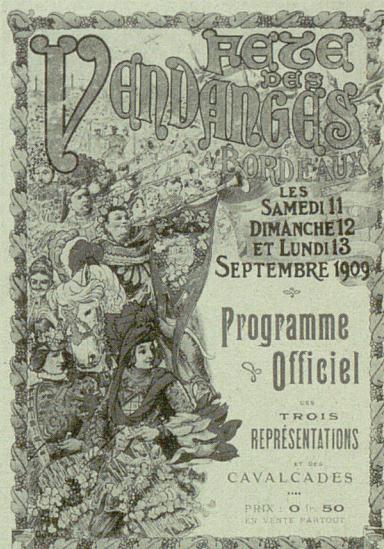
Rétrospective 1909-1999

Numéro spécial, nombreuses
illustrations, documents.

4 pages et couverture
en couleur

Le numéro - 50 F plus frais d'expédition
s'adresser à la Revue

Documentation et commentaires par
Bernard Ducasse



Édité par le COMMISSARIAT GÉNÉRAL DE LA FÊTE DES VENDANGES

Bureau de *La Petite Gironde*

8, rue de Cheverus, BORDEAUX

Adhésion - Abonnement

M

- Désire adhérer à la Société Historique et Archéologique de Libourne
présenté par MM.
- Désire maintenir son adhésion , 50 F minimum
- Abonnement au tarif préférentiel Sociétaire (100 F année 2000), année 2001 : 120 F
Applicable seulement aux Sociétaires ayant déjà versé la cotisation annuelle de 50 F minimum ou la réglant en même temps que l'abonnement soit $50 + 100 = 150$ F pour 2000 (170 F pour 2001).
- Abonnement personnes morales (Musées, Bibliothèques, Universités) 220 F
- Membres bienfaiteurs 500 F
- Tarif Jeunes (voir trésorier) 80 F

Collection des numéros parus de la Revue Hist. et Arch. du Libournais

Collection complète disponible du Tome XXI (1953) à LV (1997)

(plus quelques n° des années antérieures)

- Désire acquérir les années suivantes
au prix de 100 F l'année (+ 20 F de port).
- Désire acquérir la collection "complète" au prix exceptionnel de 2 000 F.
(Livré franco à Libourne ou environs immédiats)
(frais d'expédition en plus pour extérieur de Libourne)

A régler au nom de la Société Historique et Archéologique de Libourne
Boîte Postale 175 - 33501 LIBOURNE - C.C.P. Bordeaux 475-94 B

Simplifiez notre comptabilité en vous acquittant en début d'année

**Faites adhérer de nombreux membres et
acquitez votre adhésion-abonnement au mois
de janvier de la nouvelle année civile. Merci.**

Avis de la Société Historique et Archéologique de Libourne

Règlement des séances

Les sociétaires désirant faire des présentations ou communications doivent en informer le Président ou le Secrétaire général. Ils indiqueront précisément le temps de parole nécessaire, le titre ou la nature de leur intervention. Pour une publication du programme des séances, il faut aviser le secrétaire impérativement 15 jours avant la fin du trimestre.

Les copies des communications sont remises au secrétaire après la séance. Les auteurs doivent donner de préférence une disquette informatique, sous Macintosh, Logiciel Clarisworks 5.0 (ou PC Word 6) et un tirage papier de leur article. Ils sont invités à limiter leur texte à environ 10 pages avec notes en bas de page, en le composant en Times corps 11. Une iconographie doit accompagner chaque étude. L'illustration agrémenté et enrichit tout travail de recherche. La publication d'un article plus long implique une parution en «feuilleton» sur plusieurs numéros.

Les présentations d'objets sont à accompagner d'une note à remettre au secrétaire en début de séance. Elle doit comporter toutes les indications utiles : circonstances de découverte, noms de lieux et de personnes, poids, mesures (pour petits objets, en mm), ainsi que les photos, ou dessins indispensables. Les dessins doivent être effectués sur transparent ou papier non quadrillé, sans blancs inutiles entre les objets dessinés. L'échelle doit être figurée linéairement sur les dessins et non par une mention de proportion.

Notes de mémoires

La Société Historique et Archéologique de Libourne n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par les membres ou par leurs auteurs, même reproduites dans la Revue. Les mémoires, publiés dans leur ordre de réception, doivent être déposés, complets et définitifs, avant toute insertion. La commission des publications ne saurait statuer que sur un manuscrit achevé. Les auteurs peuvent faire effectuer, à leur frais, des tirés-à-part en s'adressant au secrétariat. Quelques feuilles de chaque numéro sont tirées à l'intention des auteurs, qui doivent contacter le secrétariat pour en prendre livraison, sauf envoi à leur frais.

Avertissements

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant-cause, est illicite et constitue une contrefaçon (art. 2 et suivant du Code pénal). Les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective sont interdites, sauf autorisation du directeur de la publication. Les anciens numéros peuvent être obtenus à des conditions préférentielles auprès du secrétariat.

SOMMAIRE

Inventaire descriptif des Eglises du Canton de Fronsac	
- Saint-Pierre de Lalande de Fronsac	
- Saint-Genès de Fronsac	
Myriam HERVET	p. 1
Un marchand rural des bords de la Dordogne à la fin du XV ^{ème} siècle	
Fabrice MOUTHON.....	p. 17
Le Suffrage Universel à Libourne	
Stéphane FUSEAU	p. 27
Actes de la Société Historique et Archéologique de Libourne	p. 33

Cliché de couverture :

Portail de l'église Saint-Pierre de Lalande de Fronsac - Cliché Myriam Hervet

CALENDRIER :

2 Avril 2000 : Séance à 10 h Bourse du Travail, rue Giraud

18 juin 2000 : Sortie annuelle:

Château Haut-Sarpe Saint Emilion (repas pris au château)

Eglise de Parsac à Montagne

Château de Pressac à Saint Etienne de Lisse

Château de Pitray à Gardegan et Tourtirac

15 octobre 2000 : Séance à 10 h Bourse du Travail, rue Giraud

21 janvier 2001 : Assemblée générale à 10 h Bourse du Travail, rue Giraud

COMMUNIQUES :

“Des derniers romains aux premiers grands saints”

Université de printemps - Angoulême - du 11 au 15 avril 2000

Renseignements : Service Patrimoine, Hôtel de Ville d'Angoulême : 05.45.38.70.79

Congrès de la Fédération Historique du Sud-Ouest

“L’Adour Maritime”

Dax - Bayonne - 27-28 mai 2000

Renseignements : 05 56 84 45 67

ou : 05 56 04 28 78

Cotisations pour 2000 : 50 F min. - Abonnement préférentiel sociétaire : 100 F = 150 F

Abonnement non sociétaire : 180 F (avec facture 200 F)

A régler au nom de la Société Historique et Archéologique de Libourne

B.P. 175 - 33501 LIBOURNE CEDEX - CCP Bordeaux 475-94 B